

VIVRE À SAINT-QUAY



JOURNAL COMMUNAL D'INFORMATION ET DE LIAISON
N° 146 - JUILLET 2017

Sommaire

Le mot du Maire.....	p. 1
Le mot de l'opposition	p. 3
Le relais paroissial	p. 4
La bibliothèque municipale	p. 5
La vie dans les écoles	p. 6
Bon à savoir	p. 15-16
INFORMATIONS MUNICIPALES	p. 17-38
La gazette.....	p. 39
La Ken Adot.....	p. 41

LA VIE DES ASSOCIATIONS

- Scots Bonnet
- Athletic Club Kenanaïs
- Danses Bretonnes
- La main à la pâte
- Amicale Laïque

INFORMATIONS DIVERSES

- Regroupement de structures d'aide et soins à domicile.....
- Collectes Don du Sang 2017
- Lutte contre le frelon asiatique.....
- Désinsectiseurs 2017

Agenda

→ 22 juillet 2017 :

**Fest Noz
et Feu d'artifice
au terrain des sports**

→ 06 au 15 août 2017 :

**Exposition d'arts
Kénanaise
à la salle d'animation communale**

→ 09 septembre 2017 :

**Forum
des associations
à la salle d'animation communale**



Forum des Associations

**le samedi 09 septembre 2017
à la salle d'animation communale Yves Guegan,
de 14 heures à 17 heures.**

Les représentants des diverses associations présentes à ce FORUM sont invités à participer à une réunion préparatoire le samedi 02 septembre 2017 à 10h en mairie.

Le mot du Maire



Le beau temps est arrivé et les vacances approchent...

Comme chaque année et avant de penser aux vacances, je souhaite vous faire part des travaux de l'équipe municipale.

Cette année, je commencerai mon propos en ayant une pensée pour Corinne ERHEL qui nous a quittés brutalement le 5 mai 2017. Députée de notre circonscription depuis 2007 et Conseillère régionale, elle était appréciée de tous, chefs d'entreprises, élus ou simple citoyen. Profondément respectée pour son travail, elle était très impliquée dans le développement du Trégor notamment le développement numérique. Corinne ERHEL était toujours disponible, honnête et soucieuse de l'intérêt collectif. Elle nous avait accordé une aide sur sa réserve parlementaire pour participer au financement de notre projet de réaménagement de notre mairie et nous n'avons pas eu le temps de la remercier...

Le projet « Mairie ». Après plusieurs années de réflexion et de long mois de travaux, ce projet phare de notre mandature arrive enfin à son terme. La phase de réception des travaux est faite mais nous attendrons le mois de septembre pour couper le ruban.

En Investissement, le budget est contraint par plusieurs choses :

Premièrement, le remboursement du capital de nos emprunts qui est encore très important, **155 900€** pour l'année 2017 soit plus de la moitié de notre capacité d'autofinancement. Comme je l'ai déjà écrit, mais c'est bien de le rappeler, « en 9 ans nous aurons diminué la dette de la commune de plus **d'1 million d'Euros**, il restera encore au 31 décembre 2017, une dette de 1 800 000 €

Deuxièmement, le financement du projet de réhabilitation de notre mairie. Ce projet a été financé sur trois exercices et sans emprunt 2015, 2016 et **le solde soit 664 889 € en 2017.**

Pour l'année 2017, nous avons aussi inscrits 80 000 € pour divers investissements dont une partie pour finir la rénovation du logement social au-dessus de la mairie.

Dès la rentrée, le Conseil municipal va travailler sur un nouveau projet important pour notre commune. En effet, je souhaite engager une réflexion sur un projet de voie-douce qui traverserait notre commune, permettant ainsi à ceux qui le désirent de se rendre à pied ou à vélo, soit à Perros Guirec soit à Lannion ou simplement faire un tour, en toute sécurité sur notre belle commune.

Ce sera aussi le moment de réfléchir sur l'aide financière qui pourrait être apportée aux primo-accédants souhaitant construire à Saint Quay-Perros.

L'École

L'année scolaire s'est très bien passée, pas problème particulier. Anne, notre nouvelle Directrice de maternelle a très bien trouvé sa place et comme sa collègue de l'an dernier, a travaillé dans une très bonne ambiance. Anne COLLET sera présente à la rentrée prochaine et nous en sommes ravis.

Concernant le personnel de l'école, je souhaite cette année remercier particulièrement Annie QUERE. Annie a commencé à travailler dans notre commune 01 Janvier 2002. Elle est présente tous les jours, matin, midi et soir ... A la garderie, à la cantine ; toujours aux petits soins et à l'écoute de nos enfants.

Je la félicite pour son travail pendant tout ce temps au service de notre commune et je lui souhaite une très bonne et très longue retraite.

Les activités périscolaires (les TAPS)

Sous la responsabilité de Sophie, ces activités ont donné entière satisfaction.

Depuis quelques semaines, beaucoup de choses ont été dites ou écrites sur les TAPS et le retour à la semaine de 4 jours. Je veux rassurer les parents, les intervenants et les institutrices que le conseil municipal de Saint Quay Perros à l'unanimité, a fait le choix de la semaine de 4 jours et demi pour la prochaine année scolaire. Par la même occasion activités gratuites dans le cadre de TAPS seront maintenues.

Au cours de cette année scolaire, toutes modifications de ces rythmes scolaires feront l'objet de réflexions par les élus en y associant parents et enseignants.

La Vie associative, sportive et culturelle

La vie associative Kénanaise est toujours très riche et offre un panel important d'activités tout au long de l'année.

Cette année, le feu d'artifice et le fest noz auront lieu le 22 juillet, dans l'attente que des bonnes volontés reprennent en main l'Animation Kénanaise. Ces manifestations seront exceptionnellement organisées en partenariat entre plusieurs associations, les Danses bretonnes, le Foot, l'ACK, l'Amicale laïque et l'aide des services techniques, le tout coordonné par la mairie. Je remercie tous les bénévoles qui nous aideront à la réussite de cette soirée festive.

Du 06 au 15 août, vous pourrez découvrir et profiter, comme chaque été des œuvres de l'exposition de la semaine de la création organisée par Marie Paule LE GOFF et son équipe.

Cette année, la semaine de la création aura une saveur toute particulière car Marie Paule s'est vu remettre au mois de juin la médaille d'argent des arts, des sciences et des lettres. Au nom de tous les Kénanais, je la félicite pour cette distinction qu'elle mérite vraiment après ses 28 années de responsable de l'organisation des expositions Kénanaises ; des expositions qui ont toujours été très appréciées de tous. Bravo Marie Paule.

Je remercie d'avance toutes les associations et tous les bénévoles qui participeront à l'organisation et à la réussite de ces manifestations.

Cet été, il y aura des changements au secrétariat de la mairie, avec le départ à la retraite de Gildas ROSSO notre secrétaire général des services et l'arrivée de son successeur Nicolas GUEGAN. Nicolas travaillait auparavant dans les communes Saint Péver et de Plésidy, il prendra ses fonctions le 1er juillet et travaillera un mois en doublon avec Gildas.

Je conclurai mon propos pour remercier Gildas, Gildas ROSSO notre secrétaire général de mairie depuis le 01 juillet 1983 soit depuis 34 années.

En 2008 notre équipe municipale a été élue et nous étions nombreux dont moi à n'avoir aucune connaissance du fonctionnement d'une mairie et encore moins du rôle d'un élu ou d'un maire me concernant.

Nous avons appris assez vite mais je peux dire que nous avons un très bon professeur et surtout très patient. Gildas a toujours été à mon écoute et a toujours été de très bon conseil, son savoir-faire mais aussi sa connaissance parfaite de la commune et des Kénanais a été une aide précieuse pendant les 9 années où nous avons travaillé ensemble.

Je le remercie pour son travail, pour ses nombreux conseils et son aide quotidienne, et je lui souhaite une très bonne et longue retraite. Merci Gildas.

Il est temps de vous souhaiter à toutes et à tous de passer un très bon été et de très bonnes vacances.

*Votre Maire
Pierrick Rousselot*

Une Axe Majeur : l'Aide aux primo-accédants

Regret C EHREL :

Le 5 mai, le Trégor a appris impuissant le décès de Mme Corinne ERHEL, notre députée, une injustice qui s'impose à nous sans possibilité de l'ignorer. Les entreprises du Numérique à Lannion en particulier mesurent ce que représente la perte d'une voix experte et bienveillante. En espérant que cette action trouve auprès de son successeur une continuité d'actions et de décision que Corinne aurait approuvé, dans le domaine du Numérique en particulier.

Urgence Orientation BUDGET :

Depuis 2 ans, nous nous efforçons de mettre en avant le besoin de notre commune de s'impliquer dans la mise en place d'aide à l'accession à la propriété, vu des problèmes d'effectifs de l'école.

Cette année, nos demandes concernaient essentiellement l'ouverture de la vente de terrains du nouveau lotissement : « Lors du vote du budget 2016, nous avons demandé qu'une aide pour les primo-accédants soit budgétisée. Vous nous aviez répondu qu'il était trop tôt et que cela sera sans doute fait en 2017.

Nous sommes en 2017. Les terrains seront en vente au plutôt courant juillet 2017. N'aurait-il pas été opportun d'inscrire dans ce budget, une aide aux primo-accédants afin d'attirer une population plus jeune et d'accueillir des enfants dans notre école ? Par ce geste, inspirer un souffle de jeunesse ».

L'état des effectifs présenté dans le N° 140 du « Vivre à Saint Quay » s'avèrent malheureusement d'actualité. Ne pas oublier qu'en 2012, le Maire avait annoncé la réalisation d'un lotissement communal et que prochainement, nous disposerons d'un lotissement privé où notre marge de manœuvre est nulle, quant aux coûts de terrains...

Les chiffres, concernant l'école, annoncés lors du CM du 08/06/2017 concernant les effectifs de l'école sont inquiétants.

Il faut que, hors tout esprit de polémique, tous les membres du CM s'associent pour réfléchir urgemment à une analyse concertée pour mettre en place des aides maximales aux primo accédants, si toutefois cela n'est pas trop tard, même en l'absence du maintien

de l'aide LTC. Des annonces de presse claires et ciblées montreront la volonté de notre commune de repositionner les objectifs prioritaires dans cet axe majeur.

Perspective FUSION :

Le principe de fusion des communes est inéluctable à court ou moyen terme, la seule question est sera ce dans 1 an ou dans 5 ans. Depuis 2011, l'idée de regrouper les communes est lancée. La procédure utilisée en Février par la Sous-préfète peut paraître maladroite, sur l'instant mais se veut une préparation à une relance, peut-être, en fin 2017, où cette fois, l'effet de surprise ne pourra plus être mis en avant.

Un grand Merci à GILDAS :

Pour terminer, nous tenons à rendre hommage à notre secrétaire de Mairie qui s'en va vers une retraite bien méritée. Nous tenons à le remercier pour toutes ces années où ses compétences et son professionnalisme nous ont beaucoup aidés et orientés dans la gestion de notre commune. Une nouvelle page se tourne avec Nicolas Guégan à qui nous souhaitons un très bon accueil dans notre commune.

N'hésitez pas nous contacter :

Yves Le Damany, tél : 06 46 72 33 17

@mail : yves.ledamany@sfr.fr

Karine Roulleau, tél : 06 30 11 66 04

@mail : karine.roulleau@orange.fr

La vie du relais paroissial

La première moitié de cette année 2017 a connu des élections présidentielles et législatives marquées par un fort taux d'abstention et un climat plutôt délétère dûs aux « affaires » dont la liste, hélas, ne semble pas vouloir s'arrêter. Souhaitons que les nouvelles équipes chargées de conduire notre pays réussissent dans la recherche du bien commun, la diminution du chômage, de la dette, le respect de l'environnement... Les sujets ne manquent pas et ils sont tous difficiles.

La femme adultère et les « affaires »

L'évangile de St Jean (8, 1-11) montre comment Jésus traita l'affaire d'une femme qui, elle aussi, avait enfreint la loi. Elle fut surprise en flagrant délit d'adultère, délit passible de lapidation selon la loi de l'époque. Les scribes et les pharisiens, prêts à exécuter cette sentence et, souhaitant mettre Jésus à l'épreuve, lui demandèrent son avis. Après un temps de silence, il leur dit : « Celui d'entre vous qui est irréprochable, qu'il soit le premier à lui jeter une pierre. » Après avoir entendu cela, les scribes et les pharisiens, ayant compris la leçon, s'en allèrent tous un à un en commençant par les plus âgés. Jésus, restant seul avec la femme, lui dit : « Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pèche plus. » A méditer en ces temps où beaucoup se font juges !

Cet été encore, les pardons auront lieu dans chaque relais paroissial. Celui de St-Quay se tiendra le dimanche 16 juillet à 10h30. Il est bon de rappeler que le but premier de ces pardons n'est pas folklorique. Il est d'aider à améliorer les relations entre les gens d'un même secteur géographique en leur donnant l'occasion de méditer sur les problèmes de cohabitation, de voisinage. Cela contribue à mettre en avant notre fraternité républicaine si nécessaire à la vie d'un quartier ou d'une commune.

Le relais paroissial souhaite à tous de bonnes vacances et bon courage à ceux qui doivent travailler.

Dates ou évènements à retenir :

Messes à Saint-Quay-Perros en juin, juillet et août : le premier samedi du mois à 18h30.

Dimanche 9 juillet à 10h30 : pardon de Saint-Samson à Trévou-Tréguignec.

Dimanche 16 juillet à 10h30 : pardon de Saint-Quay ; la messe sera suivie de la procession et du pot de l'amitié.

Dimanche 23 juillet à 10h30 : pardon de Saint Jacques à Perros-Guirec.

Mardi 25 juillet à 20h : pardon de Sainte Anne à Trélévern.

Vendredi 11 août, lundi 14 août, mardi 15 août : pardon de Notre Dame de la Clarté présidé par Mgr Lalanne, évêque de Pontoise.

Dimanche 20 août à 10h30 : pardon de Saint Yves à Kerallain à Louannec.

Samedi 26 août à 18h : pardon de Notre Dame de Kermaria à Kermaria-Sulard.

Dimanche 3 septembre à 10h30 : pardon de Saint Gwénolé à Trévou-Tréguignec.

Conférence

Mercredi 26 juillet : Les grands évangélistes du Vème siècle par Claude Berger à 21h à l'église St-Jacques à Perros-Guirec.

Visites guidées

Eglise St-Jacques de Perros-Guirec : en juillet et août, le mercredi de 15h à 17h, par Claude Berger,

Chapelle ND La Clarté par Madame Le Bourg, consulter les affiches.

Eglise St-Yves de Louannec : en juillet et août, le mardi de 10h à 12h.

Renseignements

Pour toute information, voir le tableau d'affichage à l'église ou contacter le presbytère de Perros-Guirec (02 96 23 21 64) ou le site internet de la paroisse : <http://perros-guirec.catholique.fr/>

La bibliothèque municipale

Les premiers jours de septembre sonneront le signal de la rentrée : Rentrée scolaire le lundi 02 septembre... et rentrée des lecteurs à la bibliothèque municipale **le lundi 11 septembre.**

Inscrite dans le programme de rénovation de la mairie et de ce fait fermée depuis le printemps 2016, la bibliothèque ouvrira ses portes au public après le FORUM des associations du 09 septembre.

Accessible à tous, les lecteurs auront le plaisir de retrouver un cadre fraîchement rénové et accueillant qui les invitera à s'y complaire:

- **Accueil amélioré des scolaires**
- **Espace de lecture «tranquille» pour les adhérents.**
- **Ouverture aux associations de la commune (Un coin dédié à de petites expos temporaires).**

A partir du lundi 11 septembre

Heures d'ouverture

Le lundi De 16h30 à 17h30

Mercredi De 10h à 12h

Samedi De 10h30 à 12h

Pour rappel : Ce service communal est gratuit. Il n'est demandé aucune adhésion payante aux lecteurs.

La bibliothèque et les écoles

Durant l'année scolaire, le lien bibliothèque-écoles a été entretenu et petits et grands se sont rendus aux urnes avant les vacances de printemps pour le prix des Incorruptibles.



La Vie dans les écoles

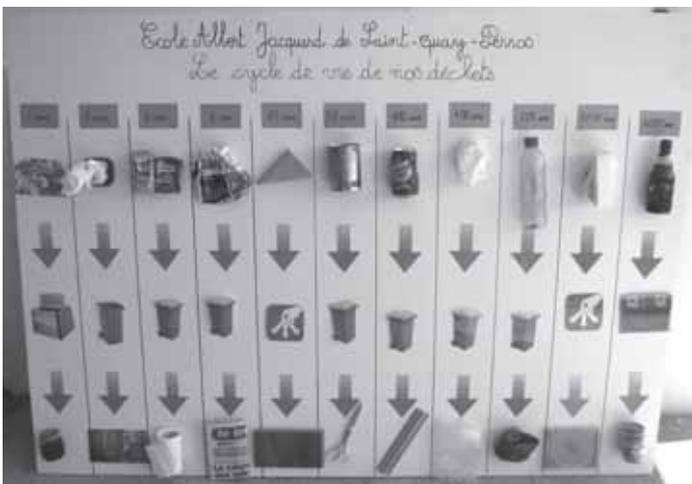
Vendredi 8 juillet, l'heure des «grandes vacances» d'été a sonnéL'école Albert JACQUARD rouvrira ses portes le lundi 4 septembre, jour de la rentrée des écoliers .

L'organisation de la semaine scolaire sera reconduite à l'identique, à savoir, une semaine de 4 jours et demi avec des temps périscolaires (TAPS).

A l'école ELEMENTAIRE

Valorys 17 et 31 mars -

A la suite de la visite de Valorys des 17 et 31 mars par les CP/CE1/CE2 de notre école, les enfants ont réalisé, sur le modèle qu'ils ont pu observer dans cette entreprise, le tableau de "cycle de vie des déchets". Nous l'avons exposé à l'entrée de l'école et il suscite de la part des petits comme des grands, beaucoup d'intérêt



Séjour Guerlédan 3, 4 et 5 mai

La classe de CM1/CM2 de l'école élémentaire de Saint Quay-Perros est partie 3 jours en classe patrimoine à la base de plein air de Guerlédan.

Les enfants ont participé à des ateliers à l'abbaye de Bon-Repos au cours desquels ils ont pu découvrir la vie des moines au Moyen Age, le travail de bâtisseurs, les arts roman et gothique ...

Le séjour leur a permis également de visiter le musée de l'électricité couplé au barrage, et pour leur plus grande joie, pratiquer le vélo lors d'une belle randonnée sur la voie verte.

Le beau temps et la bonne humeur étaient au rendez-vous ...



Visite à la ferme de Pont Melvez 23 mai -

Les classes de CP/CE1/CE2 de l'école Albert Jacquard à St Quay-Perros se sont rendues à la ferme pédagogique de Guerduel en Pont-Melvez le mardi 23 mai dernier. Mr Philippe Croisier a chaleureusement accueilli le groupe à l'arrivée en offrant un chocolat chaud fait avec le lait de la ferme.

Le programme de la journée était : traite d'une vache par les enfants, découverte du sentier botanique, pique-nique, animations autour des petits animaux de la ferme, fabrication du beurre et petite balade en carriole. Les enfants ont marqué un vif intérêt tout au long de cette journée et le lendemain à l'école, ils ont pu goûter le beurre confectionné à la ferme sur de la baguette fraîche et cela a fait l'unanimité...



Sortie à la Briqueterie de Langueux - 04 avril -

Une sortie a été organisée à la briqueterie de Langueux le 4 avril dernier. Au programme de la journée : découverte de l'exposition temporaire "poupées ou l'étrange familier", atelier de modelage pour réalisation d'une poupée en terre cuite et pour finir un petit tour dans le train de l'association.



A l'école MATERNELLE

Venue de Valorys dans notre école

En Janvier, une personne travaillant à Valorys est venue dans notre école.

Nous avons fait semblant de faire des courses pour aller acheter du pain, des légumes, des fruits et des laitages. Ensuite nous avons appris qu'un repas est constitué généralement d'une entrée, d'un plat, d'un laitage et d'un dessert.

En classe, nous avons fait de grandes assiettes en papier et nous avons fait du tri (entrée, plat, laitage et dessert) d'aliments en plastique puis de petites images et enfin nous avons fait des découpages dans des prospectus alimentaires.

Avec Valorys, nous avons aussi fait des petits jeux pour comprendre qu'il ne fallait pas gaspiller la nourriture et qu'il fallait éviter de faire trop de déchets. Comme certains dessins animés de notre séance ciné "ma petite planète chérie" nous parlaient aussi du tri et des déchets trop nombreux, nous avons décidé de récupérer les stylos et feutres qui ne fonctionnent plus pour les recycler.



Spectacle GIGOTTE et le dragon

Spectacle dans la salle de motricité le 2 février par la compagnie les 3 chardons. Les élèves de maternelle y avaient invité les CP, CE1 et CE2. Tous les enfants ont passé un excellent moment.



Animation sur l'organologie

Lundi 20 mars, un animateur du centre du son de Cavan est intervenu à l'école pour une animation sur « l'organologie à l'école ».

L'animateur a échangé avec les élèves en leur posant des questions sur les objets qu'il avait ramenés :

- *des éléments naturels pouvant faire des sons* : bois creux (bambou), bois plein (branche de noisetier), papier, corde, couteau pour leur faire découvrir :
 - les sons « graves » et « aigus »
 - les sons « forts » et « faibles »
- *différents instruments* :
 - à cordes (guitare)
 - à vent (clarinette, flûte traversière, accordéon, ...)
 - à percussions (les maracas)

Tout au long de la séance il leur a joué des morceaux de musique avec un accordéon, une flûte traversière et une guitare.

A la fin de la séance les enfants ont pu former un petit orchestre en jouant chacun à leur tour des claves, des maracas et des morceaux de bois à gratter.

Toute la classe et l'équipe éducative remercient l'animateur qu'ils retrouveront lors de la sortie du vendredi 12 mai prochain avec la 2ème rencontre sur le thème « éveil à l'écoute, découverte du sentier du son » à Cavan.



Sortie au « Centre de découverte du son à Cavan »

Vendredi 12 mai, les enfants sont partis à la découverte du sentier du son à Cavan.

Cette animation était dans la continuité d'une intervention du centre du son qui avait eu lieu en mars à l'école sur l'organologie et la découverte des instruments de musique.

Vendredi, les élèves ont pu découvrir différents sons lors d'une promenade sur le sentier musical à l'aide d'objets, de matériaux (troncs d'arbres, tuyaux, fil de fer) et d'une sensibilisation au bruit de l'eau et de la nature.

Cette belle sortie a enthousiasmé petits et grands malgré un temps un peu pluvieux !



Sortie pêche le 08 juin



L'année scolaire s'est terminée par une sortie à plage de Trestrignel le 04 juillet

LES TAPS à la rencontre de :

«Marie CURIE» : Atelier couture



« Les jardins familiaux »



«Amicale des aînés» : boules bretonnes



La chorale « Quay des chants » et les scolaires chantent dans le théâtre de verdure



La ludothèque (Annie GORRY)



Activités manuelles (Angélique)



Ateliers jeux (Camille)



Relaxation : Lectures , musique (Sophie)



LE PERSONNEL : 2 départs en retraite

Christine GUILLOSSOU, qui depuis 4 ans occupait le poste d'Emploi de vie scolaire (EVS) dans le groupe scolaire a fait valoir ses droits à la retraite. Son rôle consistait à assurer la partie administrative dans les 2 écoles (3 jours en primaire et 1 jour en maternelle) tout en apportant un soutien dans certains ateliers auprès des enseignantes.

Parfaitement intégrée à l'équipe, très professionnelle pour tout ce qui concernait le secrétariat, reconnue par les enfants, elle manquera à l'équipe. Elle ne sera pas remplacée (Aucun poste d'EVS reconduit à la rentrée).



Annie LE QUERE quant à elle, a été recrutée par la commune en 2002. Depuis, elle était la responsable de la garderie communale où elle accueillait les enfants et les familles avec un sourire chaleureux et rassurant.

Préparation de la salle pour le déjeuner, encadrement du service, surveillance de cour, ménage ...son temps de présence sur les temps périscolaires remplissait son emploi du temps.

Tout le personnel de l'école, les parents, les enfants, la municipalité leur ont souhaité le 30 juin UNE BONNE RETRAITE.



BON À SAVOIR...

MAIRIE : Tel : 02 96 49 80 40 – Fax : 02 96 23 07 03 – e-mail : mairie.saintquayperros@wanadoo.fr
Site Web : mairie-saintquayperros.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h
13h30 à 17h30 (sauf mercredi et vendredi)
- le samedi de 8h30 à 12h

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les membres de la Municipalité recevront les Kénaïses et les Kénaïses aux heures suivantes, à la Mairie :

- Pierrick ROUSSELOT **Maire**
Samedi matin de 10h à 12h et sur RDV
- Yves DAVOULT **1^{er} Adjoint – chargé de l'Administration générale, des Finances, du personnel communal et des travaux**
Mercredi de 10h à 12h
- Gérard DAUVERGNE **2^e Adjoint chargé de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Gros travaux**
Vendredi de 11h à 12h
- Josiane REGUER **3^e Adjointe chargée des Affaires scolaires et de la Vie associative,**
Samedi de 11h à 12h
- Marie-Paule LE GOFF **4^e Adjointe chargée des Affaires sociales et des animations culturelles**
Lundi de 16h30 à 17h30

COLLECTES DÉCHETS MÉNAGERS A DOMICILE

Celles-ci sont assurées par les services de la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2003.

- **Ordures ménagères (semaine impaire) et collectes sélectives (semaine paire):** alternativement, tous les mercredis.
- **Encombrants et ferrailles :** 20 septembre (dans la limite de 2M³ par foyer et à déposer sur la voie)
Inscription directement auprès des services de Lannion-Trégor Communauté
Au numéro : 02 96 05 55 55 ou collecte.dechets@lannion-tregor.com

ATTENTION :

Il est indispensable de nettoyer et désinfecter régulièrement les conteneurs.

Il faut absolument que chacun effectue un tri sélectif de ses déchets.

ECHO RELAIS DU FAOU

Tel : 02 96 48 02 91 - ouverture tous les jours : 14h à 18h. Le samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h30.

GRATUIT POUR LES PARTICULIERS (**Transport à assurer par vos soins**).

Déchets acceptés : uniquement les déchets verts

CABINET GROUPE MEDICAL "MEDIPLURIEL" à Kertanguy

4 médecins généralistes – Masseur-Kinésithérapeute – Diététicienne – Psychologue – Orthoptiste – Sophrologue – Ostéopathe – 2 Orthophonistes – 2 Infirmières – Podologue – Thérapeute familiale.

Standard médical : 02 96 49 10 10 - Paramédical : 02 96 49 10 00 - Fax : 02 96 23 11 90

8h-12h et 14h-19h (du lundi au vendredi) – 8h à 12h le samedi

CABINETS D'INFIRMIÈRES

- 41 Résidence de Kertanguy – Tél. : 02 96 23 25 37. – Soins à domicile
- Centre Médipluriel – Kertanguy – Tél. : 02 96 49 10 10.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE DU CANTON DE PERROS GUIREC,

25 avenue de la Mairie. Tel.02 96 91 00 09.

COMITE DE SOINS A DOMICILE, Pole Phoenix – bat.B2 - 22560 Pleumeur Bodou, tél.02 96 91 25 26.

RECENSEMENT (SERVICE NATIONAL)

Les jeunes (filles et garçons) atteignant 16 ans en :

Janvier, février, mars doivent être recensés **en avril**,

Avril, mai, juin **en juillet**,

Juillet, août, septembre **en octobre**,

Octobre, novembre, décembre **en janvier**

Se présenter à la Mairie le mois voulu muni du livret de famille ou de la Carte Nationale d'Identité.

SALLE D'ANIMATION COMMUNALE

Contactez le secrétariat de la mairie au **02 96 49 80 40**

* La «Salle Bleue» est disponible gratuitement aux associations et organisations communales.

CORRESPONDANTS DES JOURNAUX

Ouest France Caroline DURIEU 06 61 80 81 75 (en dehors des heures scolaires) – of.cdurieu@orange.fr

Le Télégramme Jean-Jacques BERTHOU 02 96 91 03 37 – jean-jacques.berthou@wanadoo.fr

Le Trégor Lise MUZELLEC 02 96 23 49 49 – lise.tregor@wanadoo.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public à partir du lundi 11 septembre 2017

Elle sera ouverte toutes les semaines :

Le lundi de 16h30 à 17h30

Le mercredi de 10h à 12h

Le samedi de 10h30 à 12h

Vacances de la toussaint : Ouverte les samedis 28 octobre et 04 novembre

Vacances de Noel : fermée.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR UN ENFANT MINEUR :

Rétablissement à compter du 15 janvier 2017 de l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs voyageant à l'étranger sans être accompagnés de l'un de leurs parents. (formulaire CERFA 15646*41)

CONSTRUCTION NOUVELLE

Le Conseil Municipal rappelle à tous les Kénanais que toute construction neuve ou réalisation de travaux doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable).

CAUE22 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) la permanence de Claude THIMEL, pour le conseil aux particuliers désirant construire, se tient à l'Unité Territoriale de la DDTM de Lannion, de 9H à 12H et de 14H à 16H, chaque 2^e et 4^e jeudis du mois.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Les espaces jeux reprendront à St Quay-Perros après l'été. Les dates seront affichées en mairie dès la parution du planning.

Depuis le 01 janvier 2017, la compétence est transférée au Centre intercommunal d'action sociale de Lannion Trégor Communauté et pour tous renseignements concernant les activités « espace-jeux » et « baby-gym », contactez le 06 77 13 55 05.

LA LUDOTHÈQUE À LOUANNEC

Contacts : Catherine CALVEZ au 06 75 36 50 22 et Nadyne ROGARD au 06 89 79 18 18.

APPELS D'URGENCE **POMPIERS : faire le 18** **GENDARMERIE : faire le 17** **SAMU : faire le 15**

Compte rendu du Conseil municipal du mercredi 25 janvier 2017 à 18 heures

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Adjoints, Roland GELGON, Christine PHILIPPE, Nicole DUPONT, Jean Jacques RIVIER, Sylvie BART, Hervé LE GROSSEC, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Marie Paule LE GOFF (procuration à Pierrick ROUSSELOT), Jean François ORVEN (procuration à Sylvie BART) et Pômme BROGGI (procuration à Nicole DUPONT).

Secrétaire de séance : Gérard DAUVERGNE est désigné secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1 – **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 30 novembre 2016**
- 2 – **Finances communales et administration générale**
- 3 – **Dossiers communautaires : désignation d'un représentant à la CLET et d'un commissaire à la commission intercommunale des impôts directs, conventions transports spéciaux et énergie, informations sur les commissions.**
- 4 – **Giratoire de Saint Meen – convention d'entretien avec le Conseil départemental**
- 5 – **Projets de lotissement avec la SEM Lannion Trégor Communauté**
- 6 – **Questions diverses**

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour au point n°4 l'approbation des attributions de compensations des charges transférées au 1er janvier 2016 – enseignement musical et financement du contingent d'incendie et de secours. Accord unanime du Conseil municipal.

- 1 – **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 30 novembre 2016 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- 2 – **Finances communales et administration générale :**

Finances communales :

- A – **Bilan annuel 2016 des crédits de paiement et modification de programme et des crédits de paiement concernant le projet « Mairie »**

Yves DAVOULT présente le bilan annuel 2016 d'exécution des AP/CP en TTC en rappelant tout d'abord, le vote unanime du Conseil municipal du 19 décembre 2015 :

AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017
953 345.90 €	45 657 €	664 888.90 €	242 800 €

Le Maire liste ensuite les dépenses TTC de 2016 qui s'élèvent 576 141.36 € arrondies à 576 142 €uros.

Lots des entreprises	545 151.01 €
Maîtrise d'oeuvre	24 299.31 €
Missions complémentaires	3 746.34 €
Divers	2 944.70 €
Total	576 141.36 €

Accord unanime du Conseil municipal.

Yves DAVOULT précise qu'une plus-value a été enregistrée au niveau des travaux dans la chaufferie suite à une analyse technique faite récemment par le bureau d'études ainsi qu'une moins-value au niveau du lot « charpente » puisqu'il s'est avéré que la réfection de la charpente au-dessus de logement social n'était pas nécessaire, la structure restant de bonne qualité.

Le Maire propose à l'assemblée d'approuver le bilan annuel 2016 d'exécution des crédits de paiements et la modification suivante de l'AP/CP en TTC.

AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017
957 500 €	45 657 €	576 142 €	335 701 €

Accord unanime du Conseil municipal.

Yves DAVOULT précise que ces chiffres seront à nouveau étudiés moment du budget investissement 2017.

- B – **Création de locaux associatifs et culturels au centre bourg : Demande de subvention auprès de la Région Bretagne dans le cadre du Contrat de partenariat Europe-Région-Pays.**

Yves DAVOULT indique que le projet a été présenté le 09 décembre 2016 devant le Comité unique de programmation qui s'est réuni d'un commun accord entre la Région et le Pays afin d'examiner les projets visant à mettre en œuvre les priorités identifiées dans le Contrat de partenariat Europe-Région-Pays sur la base d'une fiche-projet et d'une présentation orale assurée par le porteur du projet suivie d'un échange

avec les membres du Comité.

Notre projet qui concerne la partie « associative et culturelle » du projet global a été retenu pour un montant de : 33 268 € soit un taux de subvention de 10%.

A l'origine, en 2015/2016 et sur les bases alors connues des interventions de la Région, un taux de 20% avait été envisagé.

Le Maire indique que la délibération doit faire apparaître les points suivants :

- Autorisation du Conseil municipal pour engager le projet
- Sollicitation explicite de demande d'aide régionale
- Adoption du plan de financement sur la base d'une dépense HT de 332 686 €
- Autorisation donnée au Maire pour engager la demande et pour signer tous documents relatifs au dossier

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour information, le Maire liste les montants des subventions et dotations obtenues pour le projet,

DETR phase 1 et 2	171 950 €	Sur travaux uniquement
Contrat départemental de territoire	75 288 €	Sur travaux + MO + miss.comp
Fonds concours LTC	74 712 €	Sur travaux + MO + miss.comp
Réserves Parlementaires	29 500 €	Sur travaux et mobiliers
Fonds concours LTC « Energie »	17 000 €	Sur travaux
Contrat Partenariat Région	33 268 €	Sur travaux asso/cult. +MO

TOTAL : 401 718 Euros (soit environ 42%).

C – Demande d'aide pour un voyage pédagogique :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 85 €uros à l'AEP de l'école St Joseph – Bossuet de Lannion pour aider au financement d'un voyage d'études en Chine d'une élève domiciliée à Saint Quay-Perros. Cette somme viendra en décompte de la participation des parents.

Administration générale :

A – Suite à la demande faite auprès du Maire par une personne privée, Le Conseil municipal, unanime, émet un avis favorable au projet d'installation d'une micro crèche sur le territoire communal

B – Dossier KIABI : le magasin a fait une demande pour ouvrir en 2017 les dimanches 15 janvier, 02

juillet, 27 août, 03 septembre, 17 et 24 décembre. Le Maire précise que cette demande d'inscrit dans le cadre de la loi Macron.

Le Conseil municipal se positionne par 12 voix POUR, 2 CONTRE (Nicole DUPONT et Roland GELGON), abstention de Pôme BROGGI.

C – Pour information, le Maire indique qu'il a émis un avis favorable au départ, le 02 avril 2017, depuis les abords de l'Intermarché du Tour cycliste de la Côte de Granit Rose.

3 – Dossiers communautaires : désignation d'un représentant à la CLET et d'un commissaire à la commission intercommunale des impôts directs, conventions transports spéciaux et énergie, informations sur les commissions :

Désignation d'un représentant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET)

Le Maire propose à l'assemblée de désigner un représentant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET). Il indique que chaque Conseil municipal dispose d'un représentant étant précisé que cet élu n'est pas nécessairement un Conseiller communautaire.

Le Maire propose la candidature de Monsieur Yves DAVOULT et le Conseil municipal vote à bulletin secret. Yves DAVOULT obtenant 15 voix sur 15 suffrages exprimés est désigné comme représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Approbation des attributions de compensations des charges transférées au 1er janvier 2016 – enseignement musical et financement du contingent d'incendie et de secours :

Le Maire présente le document en précisant que le calcul financier concernant le SDIS a été modifié comme suit : 10% au niveau de la DGF, 20% par rapport au potentiel fiscal des communes et 70% compte tenu des interventions faites sur le territoire des communes.

Yves LE DAMANY déclare que la lecture des divers documents sur les "attributions de compensation" entre chaque commune et LTC, en particulier sur le transfert de la gestion des SDIS vers LTC, pose les questions suivantes:

- Les coûts présentés sur 10 ans (de 30 994€ à 31 456 €) pour notre commune sont-ils figés ? (les chiffres pour d'autres communes, Trégastel en particulier sont fondamentalement différents avec 30 % d'augmentation sur 10 ans),
- A partir du moment où ce transfert est réalisé vers

LTC, la notion de mutualisation ne doit-elle pas s'appliquer à toutes les communes de façon égalitaire?
- Qu'advient-il des participations des communes par rapport aux nombres d'interventions (critère de 70% retenu dans le calcul financier)

- Il semblerait donc que l'on s'écarte de la notion de mutualisation.

Yves DAVOULT rappelle qu'historiquement, la participation financière augmentait annuellement de 1 à 2%, suivant les données de l'inflation et que, pour l'anecdote, personne ne se souvenait comment était calculée les participations des communes. Aujourd'hui, les communes ne subiront plus ce phénomène qui a été favorable à notre commune pendant de nombreuses années et moins pour d'autres comme Trégastel.

Un cabinet spécialisé a travaillé sur ce dossier pour définir des critères financiers afin de trouver une sorte de logique à la subvention. Aujourd'hui, l'A.C. est figée et ensuite le SDIS fait l'estimation des coûts en fonction des interventions constatées sur les territoires des communes. Il s'agit bien ici d'un phénomène de mutualisation contrairement, par exemple, à l'assainissement où l'on a gardé les mêmes bases et les convergences par zones.

Le Maire indique que l'enveloppe financière concernant la part des communes est figée. L.T.C. prend la différence à sa charge et sur 10 ans, cela fait beaucoup. Il précise que ces divers coûts sont modifiables en fonction des incidents sur une commune, et donc les chiffres annoncés sont sujet à réactualisation annuelle.

Le Maire indique aussi que ce document concerne les transferts à LTC des syndicats gérant le C.I.P.E. et l'école de musique.

Le Conseil municipal, unanime, approuve le document présenté et qui concerne l'allocation compensatrice définitive de 2016 et celle, provisoire, de 2017.

Proposition d'un commissaire à la commission intercommunale des impôts directs :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en place de la commission intercommunale des impôts directs gérant l'imposition des bâtiments industriels et commerciaux uniquement, le Conseil municipal doit proposer un commissaire. Ce délégué sera ensuite nommé par les services de l'Etat, soit commissaire titulaire ou commissaire suppléant. Il se peut également que ce délégué ne soit pas retenu au sein de la C.I.I.D.

Le Maire propose la candidature de Monsieur Yves DAVOULT et le Conseil municipal vote à bulletin secret. Yves DAVOULT obtenant 15 voix sur 15 suffrages exprimés est désigné pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs.

Conventions avec Lannion Trégor Communauté :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les termes des conventions liées aux transports spéciaux et au dispositif de conseil en énergie partagée et autorise le Maire à signer ces documents, au nom de la commune.

Concernant la convention « conseil en énergie partagée », sont désignés comme « référents communaux », Yves DAVOULT en tant qu'élu, Gildas ROSSO (référént administratif) et Pascal MASSON (référént technique).

Informations sur les commissions à Lannion Trégor Communauté :

Le Maire rappelle que la commune dispose de quatre sièges au sein des commissions qui étaient répartis à l'origine par 2 sièges pour le délégué titulaire (Pierrick ROUSSELOT), 1 siège pour la déléguée suppléante (Sylvie BART) et 1 siège pour un conseiller municipal. Le Maire a demandé à LTC et obtenu un accord pour qu'un des deux sièges attribués au délégué titulaire puisse être attribué à un conseiller municipal.

Ceci donne la répartition suivante :

- Pierrick ROUSSELOT (délégué titulaire) à la commission n° 6 « Sport, loisirs, culture, équipements structurants »
- Sylvie BART (déléguée suppléante) à la commission n° 4 « Habitat, cadre de vie, foncier et déplacements »
- Roland GELGON à la commission n° 3 « Eau et assainissement, déchets ménagers, voirie »
- Gérard DAUVERGNE à la commission n° 7 « SCOT et Urbanisme »

Le Maire précise qu'il a privilégié la candidature de Gérard DAUVERGNE à celle d'Yves LE DAMANY, pour siéger à la commission n°7 puisque c'est le domaine de compétence de notre adjoint à l'urbanisme. Le Maire indique qu'il va intervenir auprès des instances de LTC afin qu'Yves LE DAMANY puisse siéger à la commission n°2 « Economie, emploi, enseignement supérieur, recherche, formation et innovation » au titre d'une personne qualifiée.

Yves LE DAMANY tient à remercier le Maire de son appui pour conserver à notre commune, ses divers représentants dans les commissions. Ceci semble plus compliqué que prévu visiblement, il semble intéressant de savoir la position claire et nette de LTC,

Il poursuit en indiquant que lors des vœux de LTC au personnel de LTC le 20/01/17, Joel LE JEUNE mais aussi Jean Jacques MONFORT, directeur général des services ont particulièrement insisté sur la mise en place des « mutualisations des services », ce qui va à l'encontre des choix de certaines communes dont Lannion en particulier. Est-il possible que Le Maire

puisse obtenir de LTC, les grandes lignes relatives à cet objectif.

Le Maire répond qu'effectivement des réunions se sont tenues et qui concernaient la mutualisation de services mais il précise immédiatement que toute forme de mutualisation ne pourra se faire qu'avec l'accord de la (les) commune(s) concernée(s). Ce n'est en tout cas absolument pas d'actualité pour Saint Quay-Perros.

Yves DAVOULT rajoute qu'effectivement des personnes posent et se posent la question sur ce sujet. C'est par exemple le cas au sein des services techniques municipaux. Il tient cependant à affirmer qu'il tient le même langage que le Maire en réponse à ces interrogations.

4 – Giratoire de Saint Meen – convention d'entretien avec le Conseil départemental :

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande d'aménagement de sécurité au giratoire St-Méen a été faite en Avril 2016 par la Mairie de St-Quay-Perros au Directeur de la Maison du Département de Lannion suite à un accident de la circulation.

C'est ainsi que des travaux d'aménagements paysagers sont prévus au printemps 2017 dans le cadre de la mise en sécurité de la zone d'attente des usagers des transports en commun et du cheminement piéton.

Le Département prend en charge la réalisation et les dépenses concernant l'aménagement du merlon, y compris son engazonnement, et du cheminement piéton.

La Commune de St-Quay-Perros assurera à sa charge l'entretien des aménagements paysagers aux abords du giratoire de Saint Meen à compter du premier jour qui suit l'achèvement des travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise le Maire à signer cette convention, au nom de la commune.

5 – Projets de lotissement avec la SEM Lannion Trégor Communauté :

Le Maire indique que trois propositions d'aménagement ont été présentées par la S.E.M. et A&T Ouest, bureau d'études chargé du dossier. Un choix a été fait permettant la mise au point du chiffrage de l'opération d'aménagement et aussi de déterminer un cahier des charges.

Yves DAVOULT dit qu'il sera très vigilant quant à la qualité des réalisations de travaux de voiries et réseaux, conditions indispensables avant toute intégration dans le domaine communal.

Le Maire précise que l'objectif est de proposer un prix

de vente à 80 € le m². La S.E.M. travaille en ce sens, le but de la S.E.M. étant de travailler pour le compte de la commune sans que celle-ci n'engage de l'argent. Concernant le planning opérationnel, le coût de l'opération pourrait être connu vers la troisième semaine de février permettant le dépôt du permis d'aménagement. L'instruction étant de trois mois maximum, ce permis pourrait être accordé vers fin mai/début juin 2017. S'en suivra la procédure d'appel d'offres concernant les travaux à réaliser. A l'issue de cette consultation, le coût réel de l'opération sera connue et par la même le prix de vente au m² sera arrêté. Les travaux devraient s'échelonner sur six mois environ.

Ainsi, une pré-commercialisation sera possible à partir du mois de juillet 2017. Le Maire précise ici qu'il a déjà reçu des demandes d'information par de futurs acquéreurs et qu'un cahier d'enregistrement de candidatures sera disponible en mairie. Les informations sont transmises régulièrement au secrétariat de la S.E.M.

Il conclut en déclarant qu'il est permis d'espérer voir les premières constructions en 2018.

6 – Questions diverses :

A – développement de la fibre optique :

Pomme BROGGI pose le problème du manque de débit sur certains secteurs de la commune et demande où en est le dossier de développement de la fibre optique.

Le Maire répond qu'il est conscient de cette situation et qu'actuellement, Lannion Trégor Communauté procède à un état des lieux afin de définir les priorités géographiques. Il va demander des informations auprès de Jean François LE GUEVEL, élu communautaire chargé du dossier.

Cependant, il faut bien être conscient qu'il s'agit d'un investissement financier très important.

B – Carrefour de Crec'h Quillé :

Gérard DAUVERGNE indique que l'Antenne technique départementale de Lannion dispose de tout le matériel pour procéder à l'aménagement du carrefour de Crec'h Quillé. Il reste à obtenir le feu vert du Conseil départemental qui, d'après le technicien de l'A.T.D., souhaite faire coïncider ces travaux avec d'autres aménagements devant faire l'objet d'un accord entre le Conseil départemental et la ville de Lannion.

Le Maire précise qu'il va se renseigner sur l'état d'avancement de ce dossier.

C - Lutte contre les déserts médicaux – vote d'une motion

A l'unanimité, le Conseil municipal de Saint Quay-Perros vote la motion suivante proposée par Yves LE DAMANY :

« Les déserts médicaux sont de plus en plus nombreux en milieu rural alors que les médecins généralistes sont pléthores au sein des zones urbaines. Il faut passer de l'incitation à l'obligation. Il en résulte du maintien de l'assurance d'une égalité de soin sur l'ensemble de notre territoire, qui, aujourd'hui est très fragilisé.

Elle constitue un problème de santé publique, un enjeu majeur pour les années à venir et un réel défi que nous devons relever. Car, si l'on se réfère à la Constitution de 1946, un droit à la protection de la santé y est bel et bien inscrit. Et celui-ci vaut pour tous les citoyens de manière égale et sur tout le territoire de manière

homogène.

La règle d'installation des médecins, doit s'approcher du dispositif en vigueur pour les officines de pharmacie, afin de réduire les écarts de densité que l'on constate aujourd'hui sur le territoire,

« Le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, unanime, apporte son total soutien pour un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Objectif : lutter contre les déserts médicaux, qui ne cessent de grandir, visait à empêcher l'installation de nouveaux praticiens, généralistes ou spécialistes, dans les zones surdotées ».

Le Maire remercie Yves LE DAMANY pour son intervention.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

Compte rendu du Conseil municipal du mercredi 15 mars 2017 à 18 heures

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Josiane REGUER, Marie Paule LE GOFF, Adjoint, Sylvie BART, Pomme BROGGI, Jean François ORVEN, Christine PHILIPPE, Nicole DUPONT, Jean Jacques RIVIER, Hervé LE GROSSEC, Roland GELGON et Karine ROULLEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Gérard DAUVERGNE (procuration à Pierrick ROUSSELOT) et Yves LE DAMANY (procuration à Karine ROULLEAU)

Secrétaire de séance : Nicole DUPONT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en proposant que l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25 janvier 2017**
- 2 – Vote du compte de gestion 2016 et du Compte administratif 2016**
- 3 – Affectation des résultats du compte administratif 2016**
- 4 – Vote des taux d'imposition 2017 (taxe d'habitation et taxes foncières)**

5 – Vote du budget 2017

6 – Personnel communal et urbanisme

Le Maire accueille et présente Madame Michèle MAHE, Trésorière principale de Lannion qui est désormais la comptable de la commune depuis la fermeture de la Trésorerie de Perros Guirec fin 2016.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25 janvier 2017 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Vote du compte de gestion 2016 et du Compte administratif 2016 :

Pour le vote du compte administratif 2016, le Conseil municipal désigne Jean François ORVEN, Doyen d'âge de l'assemblée comme Président de séance.

Madame la Trésorière présente le compte de gestion 2016 qui est identique au compte administratif 2016 de la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2016 et le compte administratif 2016 ainsi présentés.

Section de Fonctionnement			
DEPENSES			
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2016	REALISE
11	Charges à caractère général	244 330.00	197 092.06
12	Charges de personnel	648 000.00	606 061.55
14	73916 Contrib.déficit national	24 707.00	0.00
23	Virement section investissement	254 090.00	0.00
42	Opération d'ordre entre section	29 000.00	28 161.93
65	Autres charges gestion courante	96 500.00	91 951.26
66	Charges financières	23 700.00	23 678.13
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	200.00
TOTAL		1 321 327.00	947 144.93
RECETTES			
2	Excédent CCAS	1577.76	1577.76
13	Atténuation de charges	50 000.00	43 533.27
42	Opération d'ordre entre section (trx en régie)	10 000.00	4 268.29
70	Produits des services	13 492.24	10 254.63
73	Impôts et Taxes	993 557.00	980 643.36
74	Dotations et Participations	245 700.00	182 674.44
75	Autres produits gestion courante ²	7 000.00	11 965.53
76	Produits financiers		14.83
77	Produits exceptionnels		323.62
TOTAL		1 321 327.00	1 235 255.73
	Excédent de clôture 2016		288 110.80

Section d'Investissement				
DEPENSES				
CHAPITRES	INTITULES	PREVU	REALISE	R.A.R.
1	Solde d'exécution inv.reporté			
40	Opérations d'ordre (travaux en régie)	10 000.00	4 268.29	
16	Dette : remboursement du capital	175 300.00	175 226.05	
20	Immob. Incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées	8 000.00	4 024.71	
2041	Subvention Giratoire St Meen	118 500.00	118 546.77	
21	Immob.corporelles (acquis.matos)	30 000.00	3 048.40	27 000.00
21	Immob. Non affectées	3 862.49		
23	Aménagement mairie	664 888.90	576 141.36	
23	Travaux aux cimetières	10 000.00		
23	Travaux de bâtiments	28 356.74	9 636.49	
23	Opér. Non affectées	135 590.00		
	TOTAL 2016	1 184 498.13	890 892.07	27 000.00
RECETTES				

CHAPITRES	INTITULES	PREVU	REALISE	R.A.R.
1	Solde d'exécution invest.reporté	364 547.28	364 547.28	
1	Solde d'exécution inv. Reporté CCAS	28 356.74	28 356.74	
40	Opération d'ordre de transfert	29 000.00	28 161.93	
10	F.C. T.V.A.	14 420.00	14 421.76	
10	Affectation de résultats	292 634.11	292 634.11	
102	Taxe d'aménagement	0.00	3 187.42	
13	Fonds concours LTC	0.00	17 734.29	
21	Virement de section fonctionnement	254 090.00	0.00	
13	Contrat territoire et FC LTC		150 000.00	
13	DETR + 2 réserv parlementaires	201 450.00	86 033.00	
	TOTAL 2016 (avec report 2015)	1 184 498.13	985 076.53	0.00
	solde d'exécution 2016		94 184.46	

3 – Affectation des résultats du compte administratif 2016 :

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter en recettes d'investissement du budget 2017, l'excédent de fonctionnement 2016 soit 288 110.80 €uros.

4 – Vote des taux d'imposition 2017 (taxe d'habitation et taxes foncières) :

Le Maire propose à l'assemblée de reconduire les taux votés en 2016 à savoir 18,11 pour la taxe d'habitation, 18,66 pour la taxe sur le foncier bâti et 65,23 pour la taxe sur le foncier non bâti.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote ces taux pour 2017.

Yves DAVOULT apporte une explication sur la baisse en 2016 du produit de la taxe d'habitation. La raison porte sur une décision gouvernementale de procéder à un abattement fiscal pour les personnes veuves sur leur résidence principale. L'information n'était pas connue au moment de la présentation du budget primitif 2016, ce que confirme la Trésorière qui précise aussi que la compensation financière devrait intervenir en 2017.

5 – Vote du budget 2017 :

Avant de présenter le budget 2017, Yves DAVOULT aborde le dossier des subventions 2017 aux associations communales. Il précise qu'Animations Kénaïses étant en sommeil depuis la fin 2016, les festivités « Fête de la Musique » et « Fest Noz de l'été » sont dans l'attente d'une reprise par une association ou un groupe de personnes. Aussi, une somme provisionnelle est budgétée pour aider au financement de ces manifestations.

Après étude, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes aux associations kénaïses : Stade Kénaïsis (2500 €), Athletic Club Kénaïsis (2500 €), Amicale des retraités (500 €), Société de Chasse (210 €), Scots Bonnet (200€), Amicale laïque (2 200 €), Trankilik (200€), Gym Loisirs (300€), Danses bretonnes (350 €), Espéranto (250€), Amicale des employés communaux (2 650€).

Yves DAVOULT conclut en indiquant que les subventions aux associations dites « extérieures » seront étudiées lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Yves DAVOULT présente ensuite le budget 2017 :

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	232 750.00		
012 - Charges de personnel	610 150.00	013 - Atténuations de charges	19 000.00
65 - Autres charges gestion courante	95 900.00	70 - Produits des services	12 700.00
66 - Charges financières	16 600.00	722/042 - Travaux en régie	6 000.00
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00	73 - Impôts et Taxes	989 650.00
042- 68 - Transfert de charges	36 500.00	74 - Dotations et participations	183 050.00
14- 73916 - Contribution déficit nl		75 - Autres produits gest.courante	9 500.00
023 - Virement à la section d'invest.	229 000.00	77 - Produits exceptionnels	2 000.00
		Affectation de résultat	0.00
TOTAL	1 221 900.00	TOTAL	1 221 900.00

Section d'investissement				
DEPENSES		RECETTES		
RAR 2016	Budget 2017	OPERATIONS	RAR 2016	Budget 2017
		chapitres		
		Virement 2016 (021)		229 000.00
		Excédent reporté (001)		94 184.46
		Affectation de résultats (10)		288 110.80
		F.C. TVA (10)		12 200.00
		Transfert de charges (040)		36 500.00
	155 900.00	Emprunt (16)		
	6 000.00	Travaux en régie (23)		
		Trx cimetières		
	8 000.00	Eclairage public (204)		
		Bâtiments (23)		
27 000.00	52 000.00	Acquisitions matériels (21)		
	336 000.00	Aménagement Mairie		148 600.00
		Opér. Non affectées (21)		
	223 695.26	Opér. Non affectées (23)		
27 000.00	781 595.26	s/total	0.00	808 595.26
808 595.26	TOTAL	808 595.26		

Yves DAVOULT déclare qu'il s'agit d'un budget sécuritaire. En section de fonctionnement, les charges de personnel sont calculées au plus juste en fonction de la situation des agents en 2017 avec en contrepartie le remboursement des indemnités pour maladie. En recette toujours, compte tenu de la surprise de 2016, le produit des taxes a été reconduit sans prévision d'augmentation des bases ; le montant de la DGF est inscrit avec prudence car il est impossible à la date d'aujourd'hui de le calculer avec précision.

En investissement, les dépenses prennent en compte le remboursement annuel du capital de la dette, les prévisions d'acquisitions diverses si cela est nécessaire et les travaux avec notamment ceux dédiés au « projet mairie » conformément à l'autorisation de programme votée le 25 janvier 2017.

Ces dépenses sont financées en recette par l'excédent reporté de 2016, l'affectation de résultat mais aussi par le solde des subventions et dotations obtenues dans le cadre du « projet mairie ».

Avant de passer au vote, le Maire demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Karine ROULLEAU fait la déclaration suivante :
« Faire un budget, c'est faire un choix ; en conséquence, cela autorise à avoir des avis divergents.

Nous pouvons comprendre, vu les divers budgets d'investissements des années précédentes, que l'objectif principal pour cette année est l'auto

financement de la « mairie et de la salle multiactivités ». 2017 s'annonce pour notre commune comme l'année du renouveau avec l'inauguration de la mairie et l'ouverture des ventes de terrains du nouveau lotissement. Lors du vote du budget 2016, nous avons demandé qu'une aide pour les primo-accédants soit budgétisée. Vous nous aviez répondu qu'il était encore tôt et notre proposition était classée « idée à ne pas rejeter » ou bonne idée et que cela sera sans doute fait en 2017.

Nous sommes en 2017. Les terrains seront en vente au plutôt courant juillet 2017. N'aurait-il pas été opportun d'inscrire dans ce budget, une aide aux primo – accédants afin d'attirer une population plus jeune et d'accueillir des enfants dans notre école ? Par ce geste, inspirer un souffle de jeunesse. Par conséquent, nous nous abstenons sur ce budget. »

Le Maire répond que le dossier est toujours à l'étude même si le projet est bien avancé à la SEM Lannion-Trégor. Actuellement, nous ne connaissons pas de façon certaine le prix de m² qui sera mis à la vente. Il est donc, pour le moment, difficile d'inscrire au budget une somme en ce sens. Il rappelle que ce budget est sécuritaire avec une possibilité d'investissement limitée et qu'il est équilibré sans avoir recours à l'emprunt. Par projection, le budget 2018 devrait pouvoir dégager une capacité d'investissement plus importante.

Il indique également que L.T.C. accorde une somme de 3000€ aux « primo-accédants » et c'est très bien. Yves DAVOULT indique que le budget 2017 ne prévoit donc pas à ce jour ce type de dépenses mais que la porte n'est pas fermée. Il faut obtenir des informations financières plus précises avant de se positionner pour la mise en place d'une prime aux « primo-accédants ».

Soumis au vote, le budget 2017 est adopté par 13 voix. Abstention de Karine ROULLEAU et d'Yves LE DAMANY.

Compte rendu du Conseil municipal du mercredi 27 mars 2017 à 18 heures

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Marie Paule LE GOFF, Adjoints, Pomme BROGGI, Jean François ORVEN, Christine PHILIPPE, Nicole DUPONT, Jean Jacques RIVIER, Hervé LE GROSSEC, Roland GELGON, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Sylvie BART (procuration à Josiane REGUER)

Secrétaire de séance : Yves DAVOULT est désigné secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en proposant que l'ordre du jour :

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 mars 2017

2 – P.L.U:procédure demodificationengagée confiée à Lannion-Trégor Communauté

3 – CIAS de L.T.C : convention de mise à disposition de locaux

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 mars 2017 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – P.L.U:procédure demodificationengagée confiée à Lannion-Trégor Communauté

Le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence P.L.U est transférée automatiquement à Lannion-Trégor Communauté à compter du 27 mars 2017, et qu'il s'agit donc de confier à Lannion-Trégor

6 – Personnel communal et urbanisme :

A – A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à prolonger le contrat de travail de Madame LE HOUEROU au secrétariat de la mairie.

B – A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la commune de Saint Quay-Perros. Cela concerne une bande d'une largeur de 100 m le long de la RD 788 dans laquelle les bâtiments à construire doivent présenter un isolement acoustique minimal contre les bruits extérieurs.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

Communauté, la procédure de modification simplifiée du P.L.U engagée par la commune.

Gérard DAUVERGNE prend la parole et fait un rappel de la procédure, indiquant que la loi ALUR rend obligatoire le transfert de la compétence P.L.U aux communautés d'agglomérations dans un délai de trois ans, après la publication de cette loi, sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20 % de la population. Si dans les 3 mois précédent le terme du délai de 3 ans mentionné (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), il y a opposition, le transfert n'a pas lieu.

Gérard DAUVERGNE précise que l'ensemble des documents d'urbanisme sont transférés à Lannion-Trégor Communauté qui en assurera le suivi. Il rajoute qu'à ce jour 10 communes sont en élaboration ou révision de PLU et 3 communes en modification.

Concernant la commune de Saint-Quay-Perros, le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour transférer la procédure de modification de P.L.U à Lannion-Trégor Communauté. Une enquête publique est prévue du 19 avril 2017 au 19 mai 2017.

Puis le commissaire enquêteur rédigera son rapport qui sera transmis au service Urbanisme de LTC. L'approbation de la modification sera validée conjointement par la commune et par Lannion-Trégor Communauté.

Le Maire indique que l'enquête publique a été lancée en accord avec Lannion-Trégor Communauté, afin de valider le plus rapidement possible la modification, notamment concernant le futur lotissement. Sachant qu'un conseil communautaire est planifié fin juin, le Maire espère que l'approbation de la modification sera effective début juillet 2017.

Gérard DAUVERGNE informe l'assemblée que tous les avis des PPA (Personnes Publiques Associées) ont été réceptionnés et sont favorables. Néanmoins 2 petits points sont à prendre en compte :

- Zones humides : en accord avec LTC, le document concernant le zonage des zones humides sera intégré dans le P.L.U
- Implantation des annexes dans les zones agricoles et naturelles : la distance d'implantation des annexes par rapport au bâtiment doit être ramenée à 20 m au lieu de 35 m.

Gérard DAUVERGNE donne le calendrier des permanences de Monsieur RANNOU Pierre, commissaire-enquêteur, qui seront assurées en mairie de Saint-Quay-Perros :

- Mercredi 19 avril, le mardi 25 avril et le samedi 6 mai 2017 : 9H-12H
- Lundi 12 mai et vendredi 19 mai 2017 : 14H-17H

Gérard DAUVERGNE ajoute que la compétence DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) est également transférée à LTC qui gèrera les demandes de préempter en accord avec la commune. Un échange sera donc nécessaire afin de savoir si une des parties souhaite préempter.

Yves LE DAMANY demande si la commune sera prioritaire pour préempter par rapport à LTC. Gérard DAUVERGNE le confirme, mais ce point reste à vérifier.

Le Maire précise que LTC, de par sa compétence économique, préempterait plutôt sur des terrains ou bâtiments commerciaux.

Yves LE DAMANY revient sur le transfert de la procédure de modification du PLU, et fait remarquer qu'à la lecture de la délibération proposée, LTC se substitue à la commune, or il aurait été préférable que la commune reste « pilote » de la procédure.

Gérard DAUVERGNE indique que suite à la nouvelle fusion du 1er janvier 2017, un nouveau SCOT doit être élaboré sur l'ensemble des communes, afin d'être validé pour le 1er janvier 2020, ce qui permettrait par la suite, de lancer l'élaboration d'un PLUi. Sachant qu'il faut en moyenne 5 à 6 ans pour construire un PLUi, tous les PLU des communes seront bloqués pendant cette période.

Yves LE DAMANY demande si une commission spécifique PLUi sera mise en place à LTC. Le Maire confirme qu'il y aura un délégué pour la commune de Saint-Quay-Perros.

Jean-François ORVEN demande si une commission urbanisme sera toujours d'actualité sur la commune. Le Maire confirme également.

Le Maire procède à la lecture de la délibération suivante :

Depuis le 27 Mars 2017, Lannion-Trégor Communauté est compétente en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de cartes communales.

Depuis le 25 mai 2016, la commune de Saint Quay-Perros a engagé une procédure de modification qui est toujours en cours à la date du 27 Mars.

La Loi ALUR a prévu que, dans le cas d'un transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, la communauté d'Agglomération une fois compétente puisse achever la procédure engagée avant le transfert de la compétence par la commune, si cette dernière en donne son accord au préalable. Cet accord relève d'une délibération communale.

Cette disposition a été retranscrite dans le code de l'urbanisme à l'article L 153-9 du code de l'urbanisme :

- L'établissement public de coopération intercommunale mentionné au 1° de l'article L. 153-8 peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Lorsque la procédure a été engagée par une commune, l'accord de celle-ci est requis. L'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune ou à l'ancien établissement public de coopération intercommunale dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence.

VU : l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que l'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans leurs délibérations et tous les actes. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de la personne morale aux contrats conclus par les communes n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. La commune qui transfère la compétence informe les cocontractants de cette substitution. »

VU : la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

VU : Le transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à Lannion-Trégor Communauté en date du 27 Mars 2017

VU : L'article L 153-9 du code de l'Urbanisme

VU : la délibération de la commune en date du 25 mai 2016 prescrivant la modification du P.L.U.

Le Conseil Municipal, par 14 voix, (Jean François ORVEN vote CONTRE) DONNE son accord à Lannion-Trégor Communauté afin de poursuivre la procédure de modification du P.L.U. engagée.

Cependant Yves LE DAMANY tient à préciser qu'il vote POUR à condition que soit précisé que la commune reste « pilote » de la procédure. Le Maire en prend acte.

3 – CIAS de L.T.C : convention de mise à disposition de locaux

Le Maire informe l'assemblée qu'il s'agit de mettre à disposition du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) de Lannion-Trégor Communauté un espace petite enfance, afin d'y organiser des animations du Relais Parents Assistants Maternel. Cette convention sera signée pour une durée d'un an renouvelable.

Le Maire ajoute qu'avant les travaux d'extension de la mairie, la commune mettait déjà à disposition un espace dans l'ancienne école. Cependant, cette activité avait cessé sur la commune pendant les travaux. Le Maire précise qu'une des salles prévues aux associations pourra leur être attribuée.

VOTE à l'unanimité de la délibération autorisant le Maire à signer la convention.

Puis le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de rajouter les 2 points suivants à l'ordre du jour. Accord unanime du Conseil Municipal.

4 – Signature d'une convention avec un nouvel intervenant TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Le Maire indique que suite à une absence temporaire d'un des intervenants TAP, il est nécessaire de recruter un nouvel intervenant. Le choix s'est porté sur une association Lannionaise « La penderie d'Annia », spécialisée notamment dans la couture et les activités manuelles diverses.

VOTE à l'unanimité de la délibération autorisant le Maire à signer la convention.

5 – Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et de la conseillère municipale déléguée

Le Maire informe que suite au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982, relatif aux indices de la fonction publique qui modifie l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, lequel sert de référence au calcul de l'indemnité de fonctions des élus, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Le montant des indemnités de fonction des élus doivent être calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique, soit l'Indice Brut 1022 (majoré 826), en remplacement de l'Indice Brut 1015, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

VOTE à l'unanimité de la délibération.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE, VU LA SECRETAIRE DE SEANCE

Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 08 juin 2017 à 18 heures

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Josiane REGUER, Marie Paule LE GOFF, Adjoint, Pomme BROGGI, Christine PHILIPPE, Jean Jacques RIVIER, Hervé LE GROSSEC, Jean François ORVEN, Roland GELGON, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sylvie BART (procuration à Josiane REGUER), Nicole DUPONT (procuration à Pomme BROGGI) et Gérard DAUVERGNE (procuration à Pierrick ROUSSELOT).

Secrétaire de séance : Roland GELGON est désigné secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en faisant observer une minute de silence à la mémoire de Corinne ERHEL, notre Députée, récemment disparue puis rappelle l'ordre du jour :

- 1 – **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 27 mars 2017**
- 2 - **P.L.U. : rapport et conclusions sur l'enquête publique de modification**
- 3 – **Personnel communal**
- 4 – **Point sur l'école et la vie associative**
- 5 - **Dossiers intercommunaux**
- 6 - **Dossiers communautaires : P.L.H, conventions et informations diverses**
- 7 - **Contrat de territoire**
- 8 - **Questions diverses**

1 – **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 27 mars 2017 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - **P.L.U. : rapport et conclusions sur l'enquête publique de modification :**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une enquête publique s'est tenue en mairie de Saint Quay-Perros du 19 avril au 19 mai 2017 concernant à la modification n°3 du PLU de la commune.

Le commissaire enquêteur a communiqué pour information un procès-verbal de synthèse sur le déroulement de cette enquête publique. La fréquentation des permanences n'a pas été très importante et le dossier a été consulté à quelques reprises sur le site internet de la commune.

Des personnes ont formulé des demandes ou observations mais qui ne concernaient pas le sujet direct de l'enquête. Cependant, il n'y a pas eu

d'opposition au projet.

Le Commissaire enquêteur va ensuite rédiger son rapport et ses conclusions. Ces documents seront transmis à Lannion Trégor Communauté, seul désormais compétent pour approuver le dossier depuis le transfert à l'EPCI de la compétence « P.L.U. » à la date du 27 mars 2017.

Le Conseil municipal n'a donc pas à délibérer.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, le Maire apporte les informations suivantes :

- Lotissement de Crec'h Meen : Le prix de vente au m² n'est pas encore arrêté mais il devrait se situer sous les 100 €/m².
- Projet « Mairie » : La réception des travaux est normalement prévue pour la fin du mois de juin 2017. Un ravalement des bâtiments existants va être réalisé. Ces travaux, d'un coût de 8500 €, étaient au départ une option non prise en compte dans le marché initial.

Yves LE DAMANY évoque la mise en place d'un accès direct de la mairie depuis l'Avenue de la Mairie pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Yves DAVOULT répond que la remarque est fondée mais qu'il existe un problème d'accès via le trottoir. Ceci n'est donc pas à l'étude pour le moment sachant que l'aménagement réalisé respecte la réglementation pour l'accès des « PMR » aux bâtiments publics.

3 – **Personnel communal :**

A - **Création de trois postes au tableau des effectifs du personnel communal :**

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Nicolas GUEGAN est recruté à compter du 1er juillet 2017 pour succéder à Monsieur Gildas ROSSO qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1er août 2017. Monsieur Nicolas GUEGAN est recruté sur l'emploi de Rédacteur territorial principal de 2ème classe et Le Maire propose la création de cet emploi au tableau des effectifs.

Par ailleurs, le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du déroulement de carrière, deux agents titulaires peuvent bénéficier d'un avancement de grade et ce, à effet au 1er janvier 2017. Il s'agit de Guy SOULIMANT qui passe d'Adjoint technique principal de 2ème classe à Adjoint technique principal de 1ère classe et de Valérie LE GROSSEC qui passe d'Adjoint technique 2ème classe à Adjoint technique principal 2ème classe).

Le Maire propose à l'assemblée de créer les deux emplois en question et de modifier en conséquence le

tableau des effectifs adopté le 30 novembre 2016.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Maire par la création, à valeur du 1er juillet 2017 d'un emploi de Rédacteur territorial principal de 2ème classe et à valeur du 1er janvier 2017 d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1ère classe et d'un emploi d'Adjoint technique principal (2ème classe). Le tableau des effectifs du personnel communal est ainsi modifié et annule et remplace celui en date du 30 novembre 2016 :

Le tableau des effectifs du personnel communal est ainsi modifié :

Effectif	Emplois permanents	Durée hebdom. de service
1	Attaché territorial	Temps complet
1	Rédacteur territorial Pl 2 ^e Classe	Temps complet
1	Rédacteur territorial	Temps complet
1	Adj Adm.Territorial 2 ^e Classe	TC vacant
1	Agent de Maîtrise Principal	Temps complet
5	Adjt Tech. Territorial Pl 1 ^{ère} Classe	Temps complet
2	Adjt Tech. Territorial Pl 2 ^e Classe	Temps complet
1	Adjt Techn. Territorial Pl 2 ^e Classe	33h50
3	Adjt Techn. Territorial 2 ^e Classe	Temps complet
1	ATSEM Principal 1 ^{ère} Classe	Temps complet

Ce tableau annule et remplace celui en date du 30 novembre 2016.

B - Emplois d'été

Le Maire propose à l'assemblée de procéder au recrutement d'adjoints techniques contractuels pour assurer le remplacement des agents des services techniques municipaux pendant leurs congés annuels d'été afin de faire face au surcroît de travail.

Accord unanime du Conseil municipal.

Yves DAVOULT précise que cela concerne cinq jeunes contractuels majeurs qui travailleront chacun deux semaines de la mi-juin à septembre.

C - Prime de fin d'année au personnel communal

Le Maire propose de fixer la prime de fin d'année 2017 au personnel communal à 650.44 € au prorata du temps travaillé et prorata temporis.

Accord unanime du Conseil municipal.

4 – Point sur l'école et la vie associative :

Josiane REGUER, Adjointe aux Affaires scolaires et à la Vie associative fait le point sur ces dossiers :

LA VIE SCOLAIRE :

A - Ecole élémentaire :

Inscriptions connues au 18/05/2017 :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
10	6	20	9	12

Soit 56 élèves

Répartition des classes :

- CP/CE1 = 16
- CE2 = 20
- CM1/CM2 = 21

B - Ecole maternelle :

Inscriptions connues au 22 /05/2017

TPS	PS	MS	GS
	7	7	10

Soit 24 élèves

C - TAPS

Sophie LE BRETTON termine sa formation les 2 premiers jours de septembre et reprendra à suivre ses fonctions de coordinatrice pour l'année scolaire ainsi que les différentes tâches d'agent technique (Garderie, cantine....)

Le Maire indique que la Municipalité a décidé de reconduire cette activité pour la prochaine année scolaire 2017-2018.

D - Le personnel

Claudine RIELLAND va reprendre son emploi d'ATSEM mais à mi-temps, à la prochaine rentrée scolaire.

Annie LE QUERE (garderie et cantine) part en retraite après l'année scolaire.

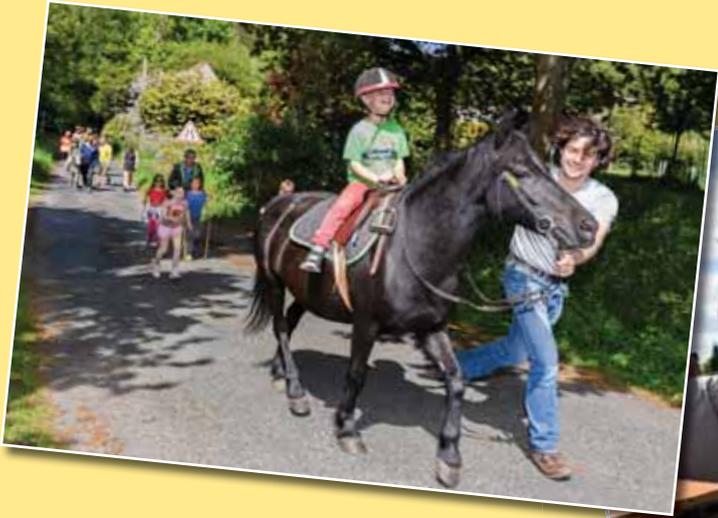
Départ en retraite aussi de Christine GUILLOSSOU, Aide vie scolaire (EVS) depuis 4 ans dans le groupe scolaire à raison de 24H/semaine (3 jours en primaire et 1 jour en maternelle). Son rôle : assurer tout l'administratif en apportant un soutien dans certains ateliers auprès des enseignantes

Elle ne sera pas remplacée (aucun poste d'AVS reconduit à la rentrée).

La Ken Adot 2017



La Ken Adot 2017



La Kermesse des écoles



La Kermesse des écoles



LA VIE ASSOCIATIVE

1- La KEN ADOT 2017

Journée réussie: Bonne météo, bonne préparation et organisation (Bravo Marianne qui en assurait le pilotage et merci aux bénévoles)

210 marcheurs.

L'animation poney assurée par le Poney club du Rulan a ravi les enfants et a rencontré un franc succès.

La journée s'est terminée par quelques pas de danse au son des bombardes et biniou des frères CORNIC.

Merci aux sponsors qui ont permis à la tombola d'être particulièrement intéressante pour les heureux gagnants et merci à ceux qui ont donné un chèque de participation au profit de l'ADOT22.

Bénéfices intégralement reversés à l'ADOT22, soit 1100€. La remise du chèque s'est faite le samedi matin 20 juin.

2- Les Associations . Dates à retenir.

- Soirée musicale des écoles le vendredi 23 juin à 20h à la salle d'animation

Conclusion des interventions de la dumiste à l'école primaire pendant l'année scolaire, cette soirée musicale est organisée par :

- La dumiste pour la partie musicale.
- L'amicale laïque qui finance les musiciens présents sur scène avec la dumiste

A noter que l'école de musique, dans le cadre de sa nouvelle structuration suite à son intégration à LTC, assure 20h de présence « dumiste » auprès des élèves de CE1/CE2/ CM1/CM2 pendant l'année scolaire. La municipalité lors d'un conseil municipal avait répondu positivement à la demande des parents en acceptant de régler 10 Heures supplémentaires permettant ainsi de maintenir les CP dans le projet musique de l'école.

- La kermesse des écoles : Le dimanche 25 juin
- Le fest noz et le feu d'artifice au stade le samedi 22 juillet.

La Mairie en assurera la coordination

– Fest-noz : groupes réservés par Jeannette DONVAL via les « danses bretonnes »

– Stands :

- Crêpes : Amicale laïque et ACK
- Buvette ; équipe de foot
- Grillades assurées par « Pizza Délices »

Les équipes qui assurent ces différents stands en ont la pleine responsabilité et les bénéfices leur reviendront.

- Feux d'artifice : Mairie. (les « jardiniers du ciel »)

Partie matérielle et préparation du stade assurée par les services techniques.

Le Maire propose à l'assemblée le vote d'une subvention exceptionnelle de 655 €uros à l'association

des Danses bretonnes de Saint Quay-Perros pour aider au financement du Fest Noz de juillet prochain, manifestation que l'association organise.

Accord unanime du Conseil municipal.

Suite à la mise en sommeil d'Animations kénanaïses et sans repreneurs, la Fête de la Musique n'aura pas lieu cette année.

5 - Dossiers intercommunaux :

A – Voiries : Le Maire indique qu'une convention est à l'étude entre les communes de Saint Quay-Perros et Lannion concernant l'entretien des voies communes. Cela concerne les travaux d'épaveuse, d'entretien des douves, de réfection des voies (Point à Temps) ou encore de réfection des voies dans le cadre d'implantation de réseaux.

Ce dossier est actuellement au stade du recensement des voiries concernées par le projet.

B – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Entraide du Canton de Perros Guirec

Le Maire indique à l'assemblée qu'en cas de modification de statuts d'un syndicat intercommunal, les communes adhérentes doivent s'exprimer par une délibération concordante.

Délibération :

VU : le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2144 et L.5211 17

VU : la délibération N° 2017/05 du Conseil Syndical en date du 30 mars 2017 décidant de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Entraide du Canton de Perros-Guirec,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver le projet de révision statutaire modifiant l'article des statuts du Syndicat d'Entraide conformément aux textes ci-dessous :

Nouvel Article 2

Le Syndicat a pour objet pour l'ensemble des communes le composant :

Pour la totalité des communes :

- la gestion et le fonctionnement des services d'aide-ménagère, d'aide et de garde à domicile en tant que prestataire direct ou mandataire,
- la gestion et le fonctionnement du service de lutte contre l'isolement.

De demander à Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor de bien vouloir prendre l'arrêté modificatif des statuts après délibérations concordantes des communes.

D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

C - Subvention pour désherbeurs mécaniques :

Dans le cadre de l'acquisition de matériels de désherbage alternatifs, le Maire propose à l'assemblée l'achat d'une balayeuse de désherbage de voirie pour un montant de 15090 € HT soit 18 108 € TTC.

Pour cet investissement, la commune peut bénéficier de subventions du Conseil régional de Bretagne, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers.

Après étude, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide l'achat d'une balayeuse de désherbage de voirie pour un montant de 15 090 € HT soit 18 108 € TTC
- Dit que les crédits seront ouverts au budget 2017 de la commune
- Sollicite sur la base du montant HT, l'aide financière du Conseil régional de Bretagne à hauteur de 40% maxi, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 40% maxi et du Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers à hauteur de 5% maxi.
- Adopte le plan de financement suivant :

DEPENSE HT	Balayeuse de désherbage	15 090 €
RECETTES :		
Subvention Région Bretagne	40 %	6 036.00 €
Subvention Agence Eau L-B	40 %	6 036.00 €
Synd. Bassin versant	05 %	754.50 €
Autofinancement communal		2 263.50 €

- Autorise le Maire ou son représentant à signer, au nom de la commune, tous documents relatifs à ce dossier.

Yves DAVOULT tient à préciser que cet appareil va permettre de supprimer le balayage de voirie tel qu'il se présentait jusqu'à présent et permettre aussi de faire une économie d'environ 2000 €/an sur ce poste de dépenses du budget communal.

D - Décision modificative n°1 du budget communal 2017

Afin de pouvoir payer au bon article budgétaire les factures liées à la procédure de modification du

Plan local d'urbanisme de la commune, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante du budget 2017 :

Article 202 : + 5000 € ; article 2313 : - 5000 €

Avant de passer au point n° 6, le Maire donne les informations suivantes :

- Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a pris un arrêté réglementant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource en eau dans le département qui est donc placé en état d'alerte, seuil de niveau 1. Un certain nombre d'interdiction s'appliquent donc comme le lavage de voiture hors stations professionnelles ou encore une limitation au strict nécessaire des essais de poteaux d'incendie et les purges sur réseaux.
- Micro-crèche « Les Pieds dans l'Eau »: le dossier présenté par Madame Tiphaine ROLLAND sera étudié le 26 juin prochain par le service départemental « Protection Maternelle et Infantile ». Marie Paule LE GOFF et Sylvie BART y assisteront.
- Les dossiers INTERSPORTS et FNAC avancent bien.

6 - Dossiers communautaires : P.L.H, conventions et informations diverses

A – Avis sur le Plan Local de l'Habitat :

Le Maire rappelle que les membres de l'assemblée ont été destinataire du dossier et avant de donner la parole à ceux qui le souhaitent, tient à dire qu'il veut que la subvention de 3000 € aux primo accédants soit maintenue.

Yves LE DAMANY demande la parole et déclare : « le PLH est un document de programmation ambitieux pour les 6 ans à venir. LTC a proposé en avril dernier (13 avril) une description du PLH, avec en particulier l'action N° 3, portant sur l'aide à l'accession, mais supprimant de fait l'aide à l'accession dans le neuf : "priorité logements anciens et centres-villes/bourgs : forte aide incitative votée le 17/01/17 pour tout achat en centre-ville/bourg (4 500 €) / 1 500 € sur le reste du territoire / Arrêt aide à l'accession dans le neuf". ; ce PLH a été validé par certaines communes, puis en mai (13 mai), LTC présente un nouveau document, suite à une action, a priori, de notre commune, où cet article 3 est supprimé ! Certaines communes ont récemment voté ce PLH en mettant en avant cette orientation, qui n'est plus d'actualité, soumise à une revalidation de LTC, Quelle sera la validité des votes des communes? ».

Yves DAVOULT considère que donner des aides pour les centres bourg et pas aux autres, c'est

discriminatoire.

Le Maire approuve l'analyse d'Yves LE DAMANY et propose que la délibération soit votée sous réserve du maintien de cette prime de 3000 €uros.

Délibérations :

Le Maire informe l'assemblée que le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation sur 6 ans qui inclut l'ensemble de la politique communautaire de l'habitat : parc public, parc privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Il se fonde sur une meilleure connaissance du fonctionnement du marché local de l'habitat, en évaluant les besoins futurs en logements pour mieux satisfaire la demande.

Par délibération en date du 16 janvier 2014, Lannion-Trégor Communauté s'est engagée dans l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat et a demandé la prorogation de son PLH 2008-2013 jusqu'à l'adoption de ce nouveau programme.

Lors de sa séance du 29 septembre 2015, le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté a validé le diagnostic et les orientations de ce Programme Local de l'Habitat.

Considérant les projets de fusion avec la Communauté de Communes du Centre Trégor au 1er janvier 2015 et avec les Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux au 1er janvier 2017, il a été décidé d'intégrer ces nouveaux territoires dans le travail entrepris et de reporter l'arrêt du PLH en 2017, afin qu'il soit voté par la nouvelle intercommunalité.

Lors de sa séance du 17 janvier 2017, le conseil communautaire de la nouvelle intercommunalité a validé les diagnostics réalisés en 2015-2016 sur Lannion-Trégor Communauté et sur les Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux et a validé les grandes orientations stratégiques qui ressortaient de ces diagnostics.

À l'issue de cette phase de diagnostics et en s'appuyant sur la concertation élargie menée avec l'ensemble des acteurs de l'habitat du territoire et les communes, ont été élaborés :

- un projet de document d'orientations, fixant les objectifs permettant à l'EPCI et aux communes de répondre au mieux aux besoins et à la demande de logements des habitants.
- un projet de programme d'actions thématique regroupant 22 fiches-actions et précisant les moyens financiers, humains et partenariaux à mettre en œuvre.

Le Projet de PLH 2018-2023 de Lannion-Trégor Communauté est ambitieux et volontariste, avec notamment un axe fort, la réhabilitation du parc ancien et la revitalisation des centres-villes / centres-bourgs. Il tient compte dans ses objectifs de production de logements des perspectives dynamiques de développement du territoire (reprise de l'emploi dans les grands groupes, les PME/TPE, projets de diversification en agroalimentaire/agriculture...), et se fonde sur une vision globale de développement du territoire à l'échelle des 6 prochaines années, même si l'exercice impose une déclinaison locale.

Il projette de mettre un arrêt au développement du phénomène de vacance des logements, observé en particulier en centre-ville / centre-bourg, et de contenir le taux de ces logements vacants à 7,5 % du parc sur les 6 années.

Le bilan triennal, réalisé en 2020, permettra notamment de mesurer la pertinence de ce scénario de développement retenu et de corriger éventuellement les objectifs de production de logements.

L'engagement financier de Lannion-Trégor Communauté, s'élevant à plus de 1 500 000 € par an, est conséquent.

Cette ambition se traduit opérationnellement dans les 22 actions du programme, décliné en 5 axes :

- Placer le parc ancien au cœur du PLH
- Conforter la place de l'habitat social
- Répondre aux besoins des populations spécifiques
- Avoir une politique foncière adaptée
- Faire vivre le PLH

Cette ambition et sa traduction, le programme d'actions, est au service du développement de l'ensemble du territoire et des 60 communes qui le compose, et permettra de mettre en œuvre des réponses fortes aux enjeux identifiés en matière d'habitat.

Ce projet de PLH 2018-2023 a été construit dans une démarche partenariale. Des temps d'échanges réguliers avec l'ensemble des communes, les acteurs de l'habitat (associations, bailleurs sociaux, notaires, agences immobilières, ...), les services de l'Etat ont été organisés tout au long du processus d'élaboration. En particulier :

- Les communes ont été associées pour partager et valider les diagnostics (ateliers de mars 2015, réunions territoriales de juin 2015 et octobre 2016), les objectifs de production de logements et le programme d'actions (ateliers de mars 2016, réunions territoriales de janvier 2016, mai 2016 et février-mars 2017, journée de travail du 8 décembre 2016)
- Les acteurs de l'habitat ont pu faire connaître et

partager leurs réflexions dans le cadre de ces mêmes ateliers (mars 2015 et mars 2016), auxquels ils étaient invités, et aussi par la production de contributions (réponses à des questionnaires).

Son élaboration s'est également nourrie de l'évaluation du PLH 2008-2013 prorogé jusqu'en 2016.

VU : le Code Général des Collectivités Territoriales

VU : le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L 302-1 et suivants et R 302-1 et suivants

VU : la délibération de Lannion-Trégor Communauté en date du 16 janvier 2014 engageant l'élaboration d'un Programme local de l'Habitat

VU : la délibération de la Communauté de Communes du Haut Trégor en date du 5 mars 2015 engageant l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat

VU : la délibération de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux en date du 17 mars 2016 engageant l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat

VU : la délibération de Lannion-Trégor Communauté en date du 17 janvier 2017 validant les diagnostics réalisés à l'échelle des territoires de Lannion-Trégor Communauté, des Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux et validant les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

VU : la délibération de Lannion-Trégor Communauté en date du 4 avril 2017 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat 2018-2023

CONSIDERANT : Que conformément à l'article R 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune de Saint Quay-Perros doit émettre un avis dans un délai de 2 mois à compter de la transmission du projet de Programme Local de l'Habitat arrêté,

Le Conseil municipal, l'unanimité :
EMET un avis favorable avec la réserve de conserver l'aide aux primo-accédants dans l'habitat neuf sur le projet de P.L.H. 2018 – 2023 ci-annexé ainsi que dans le guide des aides qui sera proposé au vote lors d'un prochain conseil communautaire.

B - Lutte contre le frelon asiatique et les espèces végétales invasives

Le Maire informe l'assemblée qu'une espèce exotique

invasive est une espèce animale ou végétale exotique (non indigène) dont l'introduction volontaire ou fortuite par l'Homme sur un territoire, menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives, parfois graves. Les espèces exotiques invasives sont aujourd'hui considérées comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité. Le territoire de la commune est concerné par plusieurs de ces espèces, c'est pourquoi une stratégie d'action est proposée.

Pour lutter contre le Frelon asiatique :

Les pertes économiques que le frelon asiatique peut occasionner pour les apiculteurs (le frelon asiatique est le principal prédateur de l'abeille domestique) et les dangers potentiels liés à la proximité de certains nids avec la population justifient certaines mesures. La stratégie d'action proposée est orientée vers la destruction des nids repérés sur le terrain.

Lannion Trégor Communauté propose de former des référents communaux (services techniques, élus) qui seront chargés de constater sur place et authentifier les nids de frelons asiatiques, vérifier la présence d'une activité dans le nid et contacter une entreprise agréée pour la destruction.

La commune prendra l'intervention à sa charge. Sur le domaine privé, après accord du propriétaire pour intervenir, la commune lui facturera la part non subventionnée.

En fin d'année, la commune adressera un bilan des interventions à LTC et bénéficiera d'un fonds de concours pour les destructions de nids actifs réalisées entre le 1er mars et le 30 novembre, selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessous :

Type d'intervention	Contribution LTC	Contribution commune	Part à la charge du propriétaire (domaine privé)
Intervention sur nid primaire (diamètre inférieur à 10 cm)	15 €/nid	15 €/nid	Solde
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm)	25 €/nid	25 €/nid	Solde

Remarque : Le soutien au piégeage n'a pas été retenu dans le cadre de la stratégie à mener par LTC car le

retour d'expériences (Muséum National d'Histoire Naturelle) a montré les dangers d'un piégeage massif et non contrôlé, notamment de la part des particuliers. Les pièges, même améliorés, capturent de nombreux autres insectes pollinisateurs faisant parfois partie d'espèces rares ou protégées. Le piégeage est donc laissé à l'initiative des apiculteurs ou des techniciens spécialisés.

Pour lutter contre les plantes exotiques invasives
Pour les espèces végétales invasives, Lannion-Trégor Communauté, en collaboration avec les comités des bassins versants, va accompagner les communes dans la stratégie de lutte contre les espèces végétales invasives qui comprendra plusieurs axes :

- La constitution et l'animation d'une cellule de référents communaux (techniciens et élus).
- L'organisation de formations mutualisées (reconnaissance des espèces, techniques de lutte...) en associant les équipes de l'Agence Technique Départementale si possible.
- La fourniture d'outils aux référents communaux qui souhaitent participer à l'inventaire des stations d'espèces invasives.
- L'apport d'un appui technique pour les chantiers d'élimination organisés par les communes.

La poursuite des opérations de lutte en mobilisant aussi le réseau associatif.

- La sensibilisation des parlementaires du territoire pour faire évoluer la réglementation en matière d'espèces invasives (listes d'espèces à interdire à la commercialisation...).
- Le développement d'outils de communication : plaquettes, participation à des manifestations, promotion de la charte « Jardiner au Naturel, ça coule de source » auprès des professionnels et jardineries, la transmission aux communes de modèles d'articles pour les bulletins communaux/contenus pour les sites web.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

DE FAVORISER LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES situés sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées,
D'ADHERER AU DISPOSITIF PROPOSE PAR LANNION-TREGOR COMMUNAUTE en matière de lutte contre les espèces exotiques invasives végétales et animales, selon les modalités précisées ci-dessus,

DE SOLLICITER Lannion-Trégor Communauté afin que celle-ci accompagne la commune pour la gestion des espèces exotiques invasives et de conventionner avec Lannion-Trégor Communauté,

DE SOLLICITER le versement d'un fonds de concours à LTC pour la destruction des nids de Frelons asiatiques,

D'AUTORISER : Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

DE PRECISER : Que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits au budget communal 2017 (article 61521).

Le Conseil municipal désigne Yves DAVOULT (élu) et Pascal MASSON (services techniques) comme référents sur ce dossier.

7 - Contrat de territoire :

Le Maire indique que dans le cadre de la revoyure du Contrat Départemental de territoire 2016-2020, des réunions du Comité de pilotage auront lieu durant la période du 1er septembre au 31 décembre 2017. Le Président du Conseil départemental invite dès présents les communes à réfléchir sur des modifications de programmes ou l'inscription de nouvelles opérations au contrat pour la période 2018-2020.

Le Maire déclare qu'un dossier « cheminements vélos » pourrait être étudié et présenté.

Affaire à suivre ...

8 - Questions diverses :

Le Maire répond aux trois questions posées par Yves LE DAMANY.

- Carrefour de Crec'h Quillé : effectivement les travaux n'ont pas démarrés. Ceci est en partie dû au fait que la Ville de Lannion a pris du retard dans son aménagement de voirie. Le dossier suit son cours.

- Comptoir de la Mer : présence de gens du voyage. Il s'agit ici d'une propriété privée qui, selon ses dires, ne pose pas de problème au propriétaire.

- Prochain Conseil municipal : pas de date fixée à ce jour.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE, VU LE SECRETAIRE DE
SEANCE

FNACA Cérémonie du 19 mars

"Le 19 mars 2017, devant la stèle, des élus, les portes-drapeaux, des adhérents et des kénanais étaient réunis pour commémorer le 55e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. A cette occasion, Christian Le Guillouzer, toujours soucieux de ne pas oublier les 30000 camarades morts au combat, nous offrait et présentait le nouveau drapeau FNACA, Comité Saint Quay-Perros.

Un peu d'histoire : L'embuscade de Palestro, ou embuscade de Djerrah, en Kabylie, est un engagement militaire qui a eu lieu le 18 mai 1956, durant la guerre d'Algérie. Ce jour-là, une section d'une quarantaine d'hommes de l'Armée de libération nationale (ALN) tendait une embuscade à une section de 21 hommes du 9ème régiment d'infanterie coloniale de l'Armée française. L'affrontement se solde par l'anéantissement de presque

toute l'unité française, un seul soldat, a la vie sauve car considéré comme décédé : Christian Le Guillouzer.



Cérémonie du 8 mai 2017

Extrait de deux poèmes lus devant la tombe de Désiré Ollivier par C.H. MATTENET

Deux poètes, l'un indéfinissable, le second très engagé... Jacques Prévert et Louis Aragon, nés tous deux à la fin du 19e siècle, ont « babiné » rue Saint Pierre à Paris et se sont toute leur vie côtoyés, bien que ne partageant pas forcément les mêmes convictions. Dire les horreurs de la guerre les a beaucoup rapprochés...

Qui n'a jamais lu ou entendu le poème de Jacques Prévert parlant de la dévastation de Brest dans « Barbara »

« *Quel connerie la guerre...*

*...Il pleut sans cesse sur Brest
Comme il pleuvait avant
Mais ce n'est plus pareil et tout est abîmé
C'est une pluie de deuil terrible et désolée
Ce n'est même plus l'orage
De fer d'acier de sang
Tout simplement des nuages
Qui crèvent comme des chiens... »*

Et à peine à une lieue de Brest, se trouve Plougastel Daoulas. Vous pouvez y admirer un magnifique calvaire ; juste à coté est planté le monument aux morts et gravé sur le marbre le poème de Louis Aragon :

« La rose et le réséda » Poème écrit en 1943 pour l'Unité des Clivages Politiques et Religieux dans la Résistance Française et l'Empire Colonial. Ce poème sera dédié en décembre 1944, à quatre martyrs de la Résistance : Honoré d'Estienne d'Orves, Gabriel Péri, Guy Moquet et Gilgert Dru.

*« Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Tous deux adoraient la belle
Prisonnière des soldats
Lequel montait à l'échelle
Et lequel guettait en bas
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Qu'importe comment s'appelle
Cette clarté sur leur pas
Que l'un fut de la chapelle
Et l'autre s'y dérobât
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Quand les blés sont sous la grêle
Fou qui fait le délicat
Fou qui songe à ses querelles*

*Au cœur du commun combat
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas....*

*...Pour qu'à la saison nouvelle
Mûrisse un raisin muscat
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
L'un court et l'autre a des ailes
De Bretagne ou du Jura
Et framboise ou mirabelle
Le grillon rechantera
Dites flûte ou violoncelle
Le double amour qui brûla
L'alouette et l'hirondelle
La rose et le réséda »*

Nota : Au troisième vers « la belle » n'est pas une femme, mais symbole de liberté.

Origines : Paroles de Jacques Prévert et La Diane Française de Louis Aragon.



Quatrième édition de la Ken ADOT

Dimanche 14 mai, les associations kénanaises organisaient la 4^e édition de la Ken ADOT, une marche solidaire dédiée à l'ADOT (l'association pour le don d'organes et de tissus humains).Au programme, 2 randonnées étaient proposées: l'une de 9 km , l'autre de 6 km .

Dès 14 heures, deux cent dix marcheurs ont investi les abords de la salle d'animation autour de laquelle régnait une ambiance sportive et festive sur des rythmes de musiques traditionnelles.

Encadrés par les organisateurs, ils ont quitté les lieux pour 2 heures de marche d'abord sur les chemins de Louannec et de St Quay-Perros terminant sur les hauteurs de Perros-Guirec où ils ont pu profiter d'une vue magnifique sur la baie avant de redescendre par Gouzabas et finir ainsi la boucle . Les adeptes de la marche nordique ont pu s'intégrer dans ce programme et les enfants goûter au plaisir de la randonnée à dos de poney.

Au retour, les randonneurs ont été accueilli par les binious et bombarde des Frères CORNIC et ont prolongé l'après-midi de plein air : danses bretonnes, dégustation de Pizzas ... Quant aux enfants, ils ont pu à nouveau profiter de séquences promenades en poney.

... Et remise du chèque à L'ADOT-22

Le samedi 20 mai, les bénévoles de la KEN ADOT réunis autour de Marianne DENIEL et en présence du Maire Pierrick ROUSSELOT, ont remis à Mr et Mme

TENNIER représentant L'ADOT22 un chèque d'un montant de 1100€ Ce chèque représente l'intégralité des bénéfices réalisés le dimanche 14 mai, jour de la randonnée.

Mr LE SERRE président de l'ADOT22 a remercié par la voix de Mme TENNIER toute l'équipe qui a contribué à la réussite de cette journée : « Il est difficile de rassembler autour d'un sujet fort tel que le dons d'organes. En ce sens, la KEN'ADOT, marche de solidarité, est un brillant exemple de mobilisation en faveur du don d'organes. Cette manifestation offre régulièrement à France-Adot 22 la visibilité qui lui manque.

La 4^e édition aura remporté le même succès que les précédentes. FRANCE ADOT22 remercie les participants et les associations kénanaises qui se sont mobilisées autour de leur dynamique amie Marianne... »Les associations et la Municipalité remercient tous les participants et les sponsors qui ont contribué à la réussite de cette journée pour le plus grand plaisir de tous.

Rendez-vous à tous en 2019 pour la 5^e édition.

Voir les photos couleur en pages centrales.



Scots Bonnet

Le groupe SCOTS BONNET est en pleine effervescence, notre bal annuel approche à grands pas, ce sera les 1-2 Juillet prochains.

Le « band » est réservé déjà depuis des mois et c'est avec plaisir que nous recevrons encore cette année Ian Robertson et John Dudley de Grande Bretagne.

Malgré l'éloignement, ce week-end de danses reste attractif car nous proposons un bal avec musiciens, un stage de danses le samedi matin et après-midi et une découverte du panorama local pour les visiteurs qui ne connaissent pas encore notre si belle région.

Notre professeur RSCDS, cette année, vient de Paris. Il s'appelle Tom McKinley et enseigne dans un groupe en région parisienne et est un vrai écossais d'origine. Il est déjà venu pour notre groupe il y a quelques années.

En Avril nous étions quatre à faire le déplacement à Guernesey pour leur bal annuel. Le programme était chargé (2 bals, répétition) et une longue marche le long de la côte clôturée par un repas très convivial. Une photo du groupe de marcheurs est jointe à l'article.

Nous préparons aussi notre échange avec le groupe de Bridport, le déplacement aura lieu le weekend du 14juillet, 9 personnes feront le déplacement. Le

programme annoncé semble très alléchant.

Puis l'été arrivera et nous ferons notre pause estivale habituelle avant une reprise des cours début Septembre. Certains membres ont encore prévu un déplacement à St ANDREWS où se rassemblent les danseurs et musiciens de tout niveau pour le plaisir. Il faut avoir vécu ces moments pour se rendre compte que l'on vit un moment hors du temps et des contraintes quotidiennes.

Dès la rentrée, certains membres partiront pour Jersey cette fois. Nous aurons l'occasion de danser dans cette magnifique salle de l'hôtel de Ville à ST HELIER. Nos amis danseurs de Jersey comptent parmi leurs membres une artiste qui a peint le groupe pendant un cours.

Le groupe des SCOTS BONNET vous souhaite un très bel été et espère vous retrouver à la rentrée tout début septembre.

Retrouvez toutes nos activités sur notre site :
<https://www.scots-bonnet.fr/>

La présidente
M GUILBERT LE BIDEAU



Athletic Club Kenanais

Mois de juin en plein boom à l'ACK:

A PAIMPOL Benjamins et minimes le samedi 3 juin : pour les uns il s'agissait d'améliorer leur performances de la saison, pour les autres accrocher une qualification pour le BRETAGNE, et avec la présence des juges et entraîneurs de l'ACK.

Chacune des athlètes a battu un de ses records personnels; À noter la très bonne performance de Flavie Winiarz au disque, avec un jet à 27m35, qui pour l'instant la place 3ème au niveau régional.

Actuellement, seules Flavie et Inès ont réalisé les performances planchers au disque pour espérer pouvoir participer aux régionaux, mais Agathe (au triple-saut), Tess (au javelot) et Sophia (au poids) seraient susceptibles d'y participer en cas de repêchage (attendre le 22 juin).

A LAMBALLE, Finale départementale des écoles d'athlétisme le samedi 17 juin avec un retour de nombreux médaillés pour leur assiduités aux rencontres - 7 or, 12 argent, 6 bronze

La joie de vivre à l'école d'athlé de ST QUAY:

A PONT L'ABBE : championnats de Bretagne estivaux de cadets à séniors les 10 et 11 juin 2017 Pour l'ACK, étaient qualifiables : Karell Bembaron (cadet, 3000m), Simon Chauvet (cadet,

400m) et Alexandre Friquet (sénior, poids et disque). Seul Karell a pu y participer.

Qualifié grâce à une belle course lors des départementaux à Saint-Brieuc le 27 mai, finissant son 3000 m en dessous des 10 minutes

(9'53"83), KARELL est qualifié pour les interrégionaux à Fougères les 24 et 25 juin

A ARLES Championnat de France Masters : Patrick ROGARD était présent les 16,17,18 juin et a réalisé une très bonne prestation en finissant 5ème de l'heptathlon (4ème sur Triple saut M60 avec 9m47, 5ème au Pentathlon avec 2010 pts) malheureusement il manque des infos que nous recevrons les 19 juin, 22 juin, 24 juin, 25 juin...

L'AG est fixée au 29 juin

Gérald



Danses Bretonnes

Après la galette des rois le jeudi 12 janvier 2017 avec **Pierre & Philippe**, le **stage de danses bretonnes** s'est déroulé le samedi 18 mars (animateurs Yves Le Blond Camille Barbier) et danses étudiées : Aven les bals à 8, Gavotte de Landudal, avant-deux de Plébouille, aéroplane de Plébouille

Repas de l'association Samedi 18 mars 20 h
Avec **Les Bear men, groupe de musiciens de Bégard**

fest-noz associatif Le jeudi 30 mars
Avec les groupes : **THIERRY & BRUNO - PIERRE & SARAH AR VOESTIG - TRIO KSL**

Balade musicale Saint-Quay-Perros le 18 mai
marche de 8 km vers le phare de Kerprigent, dégustation de crêpes, fars bretons et cidre



Le fest-noz du pardon de Saint-Quay-Perros aura lieu le samedi 22 juillet au terrain de football (face Intermarché) avec **Les Bear Men / PIERRE & SARAH / Lefebvre Patrick** Dernier cours le 29 juin.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances 2017.
Le bureau.

La main à la pâte

L'année 2016/2017 de La Main à la Pâte se termine avec une assistance toujours assidue : 22 participants.

Pour la rentrée, nous aurons le plaisir d'accueillir de nouveau notre Chef Sandrine Primard.

Seulement quelques places pourront se libérer. Inscription possible au Forum des Associations à Saint Quay-Perros le 9 septembre.

Nous vous proposons 2 recettes faciles à réaliser :

Crème Velours à la Vanille et au Citron

Ingrédients pour 4 personnes:

Lait : 30 cl

Maïzena : 20 g

Jaunes d'œufs : 3

Sucre en poudre : 80 g

Crème liquide entière : 20 cl

Citron non traité : 1

Vanille : 1 gousse

Portez le lait à ébullition dans une casserole avec la gousse de vanille fendue et grattée. Retirez du feu, couvrez et laissez infuser 10 min.

Retirez la gousse.

Fouettez les jaunes d'œufs avec le sucre jusqu'à ce qu'ils blanchissent. Ajoutez la Maïzena et le zeste du citron râpé.

Versez le lait chaud en mélangeant. Reversez dans la casserole, faites bouillir 2 min sans cesser de remuer. Laissez refroidir.

Fouettez la crème très froide en chantilly. Incorporez-la délicatement à la crème vanille-citron. Répartissez dans des coupelles. Réservez au frais avant de servir.

Servir avec des langues de chat.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Recette des langues de chats:

135g de blancs d'oeufs
100g de farine
125g de sucre
2 sachets de sucre vanillé
125g de beurre

Préchauffez le four à 180°C.

Faites fondre le beurre.

Mélangez le sucre et le sucre vanillé.

Mélangez le beurre et le sucre en une crème.

Ajoutez la farine et bien mélanger.

Montez les blancs en neige ferme puis ajoutez-les au mélange précédent en soulevant bien pour ne pas faire retomber les blancs.

Utilisez une poche à douille pour être sûr d'avoir des langues de chat plus régulières. Tracez des traits de pâte de 6 cm de long. Bien espacer car les langues s'étalent!

Mettez à cuire à 180°C pendant 10-13 minutes. Il faut surveiller pour que les langues soient bien dorées.

Laissez refroidir sur une grille et conservez dans une boîte hermétique!



Amicale laïque

Cette année, l'amicale laïque kénanaise (ALK) de l'école Albert Jacquard a fonctionné autour de 7 sections : école, théâtre enfants, art floral, musique, danse, "les peintres du mercredi" et l'ensemble vocal "Anouna".

Prochains rendez-vous de l'Amicale :

Assemblée Générale le lundi 25 septembre,

Repas annuel (ouvert à tous) le samedi 14 octobre.

Venez nous rejoindre sur Facebook pour vous tenir informés de nos actualités :

www.facebook.com/amicalelaïquekenanaise

Contact général : Hannah Issermann
amicalelaïque.kenanaise@gmail.com

Maternelle	Primaire
Petit matériel	Petit matériel
Abonnement magazines Toupie et Wakou	Assurance
Cinécole - 3 séances/enfant	Cinécole - 3 séances/enfant
Cadeau de Noël	Cadeau de Noël
Cinéma de Noël "La course au fromage"	Animation Monde et nature
Spectacle les 3 chardons : Gigote et le dragon	Spectacle musical (musiciens)
Sortie à l'aquarium de Trégastel	Sortie à la briqueterie de Langueux - CP/CE
Centre de découverte du son : sortie "éveil à l'écoute" et animation "organologie"	Sortie à la ferme de Guerduel - CP/CE
Sortie pêche à pied et installation aquarium avec le Centre Hédraou	4 séances de voile - CM
	Voyage à Guerlédan - 3 jours - CM

Opération Madeleines :

Fin janvier, les traditionnelles madeleines confectionnées par nos soins, en vente sur commande ou à l'entrée de l'Intermarché, ont régalé les Kénanais : plus de 3000 madeleines vendues !

C'est aussi un moment convivial qui permet de se retrouver en dehors de l'école, à la grande joie des enfants.



Goûter déguisé :

Le 4 mars, un goûter déguisé à la salle des fêtes était offert aux enfants de l'école. Nous y avons accueilli de nombreux chevaliers, princesses, pirates et fées !

Une quarantaine de petits et de grands se sont ensuite prêtés au jeu des photos.



Chasse à l'œuf :

Le 2 avril, les enfants se sont retrouvés dans la coulée verte pour une chasse à l'œuf.



Kermesse :

La kermesse a eu lieu le dimanche 25 juin. Cette année, toutes les classes ont présenté un spectacle devant une salle comble de parents et grands-parents :

- danse des maternelles sur la musique du Roi Lion
- danse des CP/CE1 sur "zumba ha hé"
- danse des CE1/CE2 sur "les prisons de Nantes"
- danse des CM1/CM2 sur "cette année-là"
- chant a cappella des CM "l'oiseau et l'enfant"

Merci encore aux équipes pédagogiques pour leur implication. Puis le temps clément a permis à tous de profiter d'une douzaine de stands installés en extérieur, comme le parcours (avec skyline), le star wars (tir au

pistolet à eau), le maquillage et autres jeux d'adresse... Les gagnants de la tombola ont eu le privilège de recevoir une barre de son Bose, un hoverboard électrique, un stage nautique à Perros-Guirec ou encore un des 70 autres lots. Les 12 meilleurs vendeurs (plus de 4 carnets vendus) ont reçu un ensemble de lots contenant un hand-spinner.

Merci à tous pour votre présence et votre participation ! Merci aussi à tous nos sponsors.

Contact : Camille Houzet svt.houzet@yahoo.fr

Voir les photos en pages centrales couleur.

Opération Serviettes :

En mai, nous avons proposé à la commande des serviettes microfibre décorées avec les dessins des enfants réalisés en classe sur le thème de la mer et grâce à la complicité des équipes éducatives.

Section Théâtre

Au mois de mai, les 2 groupes de la section théâtre de l'amicale laïque ont fait le spectacle devant leurs familles ! C'était leur 2ème représentation après celle faite devant leurs camarades d'école.

Ce sont en tout 19 enfants scolarisés à l'école de St Quay qui ont joué aux comédiens le temps d'une après-midi.

Au programme :

L'étoile filante par les enfants de grande section et de CP

Borgnefesse le pirate par les enfants de CE1 / CE2

Tout le monde fut ravi et a pu apprécier le travail accompli par Christine Paillat, en charge de l'animation des cours durant l'année. A l'issue des représentations, un pot a été offert par l'Amicale.

Contact pour l'an prochain: Isabelle Macé mace.isabelle85@gmail.com ou 06 89 05 73 46

Merci à Céline Guégan pour sa présidence de la section théâtre depuis de nombreuses années !



Section Musique

Les enfants de maternelle ont pu appréhender différentes facettes de la musique (chants, instruments, rythmes, gammes, notes, ...) lors des séances hebdomadaires d'éveil musical animées par Claire Guichen. Répartis en deux groupes de 6 à 8 enfants, ils ont présenté plusieurs fois leur travail à leurs parents et

à leurs camarades de classe au cours de l'année, afin de s'habituer aux représentations en public. Cette nouvelle activité qui a très bien fonctionné sera reconduite l'an prochain, sans doute complétée par la création d'une chorale pour les élémentaires.



Section Danse

Cette année, la section danse a proposé deux stages de découverte de la danse africaine aux vacances de février :

Stage enfants (5 à 12 ans), 3 x 1h, 16 participants

Stage de découverte adultes et adolescents, 3 x 1h30, 8 participants

Ces stages ont été encadrés par des intervenants de l'association Un Baobab Sous Le Pied de Lannion, Freddie Hérasse et David Trolong, accompagnés en bonus par les musiciens passionnés de l'association.

Cette expérience réussie sera sans doute à renouveler l'an prochain. **Avis aux amateurs !**

Contact : Hannah Issermann

hannah.issermann@gmail.com ou 06 79 94 51 13



“LES PEINTRES du MERCREDI” (Section peinture adulte de l’amicale laïque)

Pour le plaisir de peindre ensemble
“Les Peintres du mercredi” se
retrouvent tous les mercredis de 9h à
12h dans une salle de l’ancienne école
maternelle.



ART FLORAL

L’année d’Art Floral s’est terminée le lundi 19 Juin.
Les adeptes du bouquet se sont retrouvés, autour de
Chantal pour réaliser un très joli bouquet.

Différents thèmes étaient proposés : couture, épices...

Le rendez-vous est donné pour l’année prochaine
(saison 2017-2018), aux dates suivantes :

- 09 Octobre 2017
- 13 Novembre 2017
- 18 Décembre 2017
- 15 Janvier 2018
- 05 Février 2018

- 12 Mars 2018
- 09 Avril 2018
- 14 Mai 2018
- 18 Juin 2018

Toujours 3 cours dans la journée :

Horaires :

9H30 à 12H

14H à 16H30

18H à 20H30

Les inscriptions se feront lors du forum des
associations, début septembre.

Contact : Régine Thomas-Botrel : 07 68 92 69 28



LA CHORALE ANOUNA (Chorale adulte au sein de l'amicale laïque)

Quelques « Petites pièces sacrées pour dimanche de fête et chants profanes sur le thème de la séduction », voilà le programme qu'Anouna a eu grand plaisir à interpréter le dimanche 26 mars au temple de Perros Guirec devant un public enthousiaste. Depuis cette date nous étoffons notre répertoire en travaillant des chants sacrés, des chants profanes, toujours sur le même thème, ainsi que des chants de Noël afin de proposer quelques pièces nouvelles à chacun de nos concerts.

Soirée haute en couleur le 16 juin à la salle Yves Guégan où Anouna a invité l'ensemble vocal les Polysons de Pommerit Jaudy ainsi que la chorale Sabor Hispano de Lannion. Ces trois ensembles ont offert au public un moment de fantaisie grâce à un répertoire varié.

Le printemps étant la saison des amours, Anouna a célébré la séduction, voyage entre l'Italie du 14ème siècle et la France contemporaine et traditionnelle.

Chansons françaises, jazz, chants du monde pour les Polysons, voyage en Espagne et Amérique Latine avec

ses musiques ensoleillées pour Sabor Hispano.

Tradition oblige, la soirée s'est terminée autour d'une auberge espagnole dans une ambiance particulièrement festive.

La recette, une fois les frais d'organisation déduits, sera remise à l'Amicale Laïque Kénanaise qui nous a accueillis dans son association à la rentrée dernière.

Pour terminer l'année, l'ensemble vocal Anouna a eu le plaisir de participer à la fête de la musique de Lannion et à celle de Pleumeur-Bodou.

Nos répétitions se poursuivront en juillet et ce serait l'occasion pour toutes les personnes intéressées - ou simplement curieuses - de venir nous rejoindre. Notre maître mot est "se faire plaisir tout en faisant plaisir". Ceci explique la convivialité, la bonne humeur et le sérieux de nos répétitions. Il n'est pas nécessaire de savoir lire la musique. Par ailleurs "venir voir" n'implique aucun engagement. On vous attend.

Contact :
marielaure.barret@gmail.com
ou jeannette.le-roy@orange.fr



Ensemble choral Awel Dreger

Siège social : Mairie de Saint Quay-Perros
Contact : Janig Le Moing (présidente)
Téléphone : 02 96 37 64 38 – 06 32 01 08 01
Mail : janig.lemoing@orange.fr

Déroulement des activités :
Jour et horaire : Mercredi soir de 20h30 à 22h30
Lieu : Salle Yves Guegan
Chef de chœur : Laurence Le gall

La chorale Awel-Dreger répète tous les mercredis soirs, dans une ambiance conviviale, à la salle Yves Guegan de 20h30 à 22h30, sous la direction de Laurence Le Gall, professeur de chant.

Toute personne désirant chanter est la bienvenue, aucune connaissance musicale n'est exigée.

Nous donnons quatre à cinq concerts dans la région chaque année. Le répertoire est varié mais reste attaché à la langue bretonne.

La chorale reprendra ses répétitions le mercredi 13 septembre. Vous pouvez venir assister à une ou deux répétitions sans engagement.

**Concert à l'église de Trebeurden
le samedi 15 juillet 2017 à 20h45**

**Concert à l'église de Saint Quay-Perros
le dimanche 17 décembre à 16h**



Gym-Loisirs :

L'année se termine pour l'association Gym-Loisirs avec une participation toujours en croissance pour les activités proposées.

Cours de gymnastique d'entretien avec Patricia Thépault le lundi de 19h à 20 h et le jeudi de 9h15 à 10h15.

(Exercices de cardios, abdos, étirements et relaxation)
Cours de Pilates avec Peggy Le Guyader le mardi

(débutants) et le jeudi de 13h15 à 14h15 (confirmés).

(Gym douce permettant le développement et le maintien corporel, basée sur l'équilibre, la respiration et la fluidité des mouvements).

Les cours reprendront mi-septembre après le forum des associations.

(Tarifs, informations et inscriptions possibles lors des premières séances).

Le démarrage des cours sera communiqué par mail aux anciens adhérents et par voie de presse.

Cette année, l'association a organisé un repas, début mars, au restaurant le «BAR AR GALL» à Trégastel,

Tous les membres de l'association y étaient conviés ainsi que leur conjoint.

Les personnes présentes étaient ravies : ambiance décontractée et excellent repas.

A renouveler l'année prochaine.



AMICALE DES RETRAITES

Nous sommes, cette année, 121 adhérents et de plus en plus nombreux présents les mercredis pour notre grande satisfaction. En ce premier semestre, nous avons fêté les grands-mères, les 15 anniversaires et organisé notre 3ème thé dansant. Le lundi 15 mai, nous étions 53 kénanais (un car complet !) à prendre la direction de Rochefort-en-Terre pour une agréable journée de découverte de notre patrimoine breton.

Le mercredi 28 juin a eu lieu le traditionnel cochon grillé des boulistes que nous organisons depuis 2 ans, dans la salle Yves Guégan (à peu près 70 convives) : Journée très attendue et appréciée de tous.

Très actif tout au long de l'année, le bureau a décidé de profiter pleinement des vacances d'été en ne renouvelant pas les deux goûters de juillet et d'août. Les boulistes, quant à eux, se retrouveront sur les terrains tous les mercredis de l'été.

Agenda :

Mercredi 6 septembre : Reprise des activités hebdomadaires ;

Samedi 9 septembre : Participation au forum des associations ;

Du mardi 26 septembre au mardi 3 octobre : Voyage « au cœur de Malte » avec un groupe de 29 personnes ;

Samedi 18 novembre à 12h30, salle Yves Guégan : L'Amicale fêtera ses 40 ans par un déjeuner dansant ; animation : John. & Jean-Yves.

Constitution du bureau (rappel):

Jimmy BART, Président - Tél : 02.96.91.00.44

Chantal BARGES, Vice-Présidente

Gérard HUET, trésorier

Monique MEYER, trésorière adjointe

Michel BENOIT, secrétaire

Sylvie BART, secrétaire adjointe.

Le bureau et moi-même vous souhaitons un excellent été, que nous espérons ensoleillé, et vous attendrons pour la reprise de nos activités le mercredi 6 septembre à 14 heures.

Le Président, Jimmy Bart





TRANKILIK

L'Association Trankilik pratique le Qi Gong depuis 11 ans ; Le Qi Gong regroupe des techniques énergétiques issues de la tradition chinoise. Sa principale orientation est l'entretien et le développement de la bonne santé en relation avec les principes de la médecine chinoise. Les effets du Qi Gong sont multiples. Sur la santé, il est surtout préventif, et c'est peut-être là son intérêt majeur. Si l'on respecte quelques principes de base, il ne possède pas d'effets nuisibles et est simple à pratiquer. Il représente dans la société actuelle une méthode de choix qui se développe de plus en plus. Ces bienfaits passent par la persévérance de la pratique. C'est dans la durée, imprégnée dans notre vie que l'on observe les résultats. Le travail dynamique fait circuler l'énergie, harmonise le fonctionnement des 5 organes et assouplit les articulations et les muscles. Le travail statique renforce et nourrit l'énergie vitale à l'intérieur ; une fois la posture installée « la conduite de l'énergie » nourrit l'énergie par la respiration, les sons, les couleurs, les images. Ce travail statique joue un rôle très important dans la pratique du Qi Gong ; Le Qi Gong est accessible à tous, à tout âge de la vie, il n'y a pas de recherche de performance.

Nitya nous enseignera en Septembre les bienfaits du Qi Gong **tous les Jeudis de de 17h30 à 18h30.**

Géraldine nous enseignera en Septembre le Qi Gong **tous les jeudis de 10h30 à 11h30.**

Gilles nous enseignera le Qi gong **tous les Lundis de 17h30 à 18h30**

Nitya pratique également un cours de Yoga de Satyananda et Yoga Nidra **tous les Jeudis de 18h30 à 20h.**

L'Association sera présente au forum **le Samedi 9 septembre de 14h à 17h.** L'association est en préparation d'un stage de massage de réflexologie Thaï **le Samedi 28 Octobre 2017** à la salle polyvalente de 9h à 17h /17h30

Site de l'Association : www.trankilik.jimdo.com.

Contacts : Maryvonne Autret 02.96.48.59.

Nicole Mérel 02.96.48.46.04

Courriel : trankilik@orange.fr





ESPERANTO

Nous avons reçu un couple d'espérantistes espagnols et nous avons proposé une correspondance assidue ainsi que des rencontres, un couple de notre association est particulièrement intéressé.

Les espérantistes de Esperanto Solidareco ont voulu souhaiter les 97 ans de leur doyenne. Malgré l'absence d'une dizaine d'adhérents (c'était le jeudi de l'Ascension), nous étions 20 participants à la Maison de la Solidarité de Lannion.

Les cours d'espéranto continuent à Lannion (deux cours) et à Trégastel. Un cours par correspondance est demandé.

Nous nous préparons aux Rencontres Internationales Espérantistes de Plouézec qui auront lieu du 14 au 20 août 2017. Six cours sont prévus. Trois cours seront assurés par deux professeurs polonaises et une hongroise.

Nous souhaitons à tous un heureux été malgré tous les événements mondiaux actuels.

Bonan someron.

N'oublions pas que le mot espéranto signifie celui qui espère un monde meilleur. Nous restons positifs car nous voyons aussi des progrès de toutes sortes.

Un monde nouveau se prépare (voir le film Demain).

ATELIER MARIE CURIE

L'été approche et sera bien là quand vous lirez ce journal.

L'Atelier a poursuivi vaillamment son activité pendant ce semestre avant le repos des vacances (arrêt des réunions du mardi du 4 juillet au 12 septembre)

Chacune va cependant continuer pendant ce temps de tricoter, coudre ; on n'abandonne pas les bonnes habitudes !!!!!

Si pendant cette période vous aviez une commande à faire n'hésitez pas à nous contacter (n° et mail à la fin de l'article)

Les ventes effectuées lors des marchés de Noël (Trélévern, St Michel en Grève, La Clarté, Minihiy Tréguier) ainsi que celles de la boulangerie - nous ont permis de renflouer notre caisse.

A l'Assemblée Générale qui vient d'avoir lieu nous avons décidé d'envoyer 2200 euros au professeur Olivier Delattre à l'Institut Curie de Paris. Il travaille sur les cancers de l'enfant notamment le neuroblastome et nous le soutenons depuis 10 ans ; l'Atelier a permis pendant ce temps de lui envoyer 29700 euros

L'Atelier a eu aussi le plaisir d'accueillir dans le cadre des TAP des enfants de l'école ; ils ont pu ainsi s'initier à des bases de couture et de tricot

Nous vous rappelons que nous pouvons aussi exécuter vos commandes (layette ou autres) avec votre laine si vous le souhaitez.

Pour vous procurer nos ouvrages vous pouvez :

- soit nous contacter : Monique (02 96 23 38 17) – Marité (02 96 23 80 48)- Mado (06 89 48 06 91) –ou maritebassoullet@aol.com
- soit vous adresser à la boulangerie « Le Pétrin du Port » à Perros Guirec qui prend en dépôt certains de nos ouvrages.
- soit vous adresser au magasin « Armorlaines » 21 rue de Acacias Lannion (Nod Uhel derrière Aziza) ; ce fournisseur de laines très bien achalandé nous fait l'amitié de prendre quelques uns de nos ouvrages en dépôt vente.

Si de nouveaux commerçants pouvaient nous aider pour la diffusion de nos réalisations, nous leur en serions reconnaissantes.

Nous souhaitons à tous et toutes un bel été riche de rencontres, de promenades, de baignades



CHORALE QUAY DES CHANTS

La chorale "Quay des Chants" toujours dirigée par Viviane Meunier poursuit son chemin avec ses fidèles choristes répartis dans 2 pupitres Sopranes et Altis - Nous manquons néanmoins de voix masculines et déplorons l'absence de ténor et de basse en particulier.

A notre actif cette année une représentation aux Jardins d' Arcadie le 26 mars accompagnée au piano par Bernadette que nous tenons à remercier pour sa participation lors des répétitions de préparation. Le binôme inter scolaire /choristes ayant remporté un certain succès avec une partie des élèves de CM1 - CM2 fin d'année 2016 ,nous nous sommes retrouvés sur le théâtre de verdure le 27 juin dans le cadre de la fête de la musique. Chaque groupe a interprété ses chants indifféremment et en groupe pour ceux déjà connus.

Nous serons présents au forum des associations le 9 septembre 2017. N'hésitez pas à nous rendre une petite visite et pourquoi pas intégrer notre groupe l'année prochaine.

Cette année 2016/2017 , nos répétitions avaient lieu dans la salle bleue tous les mardis après midi de 14h30 à 16h30.

Si vous voulez nous rejoindre :

Pour tout contact :

06 65 30 26 77 Marie Josiane secrétaire

06 98 48 13 51 Annie trésorière

06 75 14 33 09 Marie-Agnès présidente



Regroupement de structures d'aide et soins à domicile (SAAD)

Les obligations contextuelles :

- La loi Notre (nouveau périmètre d'intervention) : Disparition des SIVU - Intégration de l'activité aide à domicile dans un CIAS (1 CIAS par Pays = celui de Lannion) ;
- L'obligation de travailler en SPASAD a pour objectif de mettre en place une coordination commune entre un SAAD et un SSIAD sur un territoire d'intervention commun, avec la création d'une convention entre ces 2 services, choix préconisé par l'ARS ;
- L'appel d'offre du Conseil Départemental (ce qui a tout déclenché) = 1 lot au niveau de chaque EPCI, soit 8 lots. Le Département est devenu la seule autorité de régulation du secteur de l'aide à domicile et est le principal financeur au travers des prestations à domicile APA, PCH ainsi que l'aide sociale.
- Le positionnement de l'ARS en qualité de partenaire depuis le 2 mai 2017.

La restructuration (option 4 retenue) :

- Création d'un groupement (GCSMS = groupement de coopération social & médico-social) impliquant la collectivité territoriale (Lannion Trégor Communauté) et l'ensemble des structures d'aide et de soins, porteur des autorisations et gestionnaire du dispositif.
- Le CIAS (statut public) est l'employeur des salariés du SIVU
- Le CE (statut privé) reste l'employeur
- Le CIAS et le CE mettent à disposition du CGSMS des fonctions supports (gouvernance, ressources humaines, comptabilité, informatique, juridique...).

Le lot qui remportera l'appel d'offre devra être le service le mieux à même de répondre à ces objectifs compte tenu de ses spécialités et devra permettre de répondre à l'évolution des besoins identifiés des personnes (aides, soins, transports, logement...) avec l'obligation d'intervenir auprès de tout usager sur tout le territoire (pas de zone blanche).

Toutes les démarches sont accompagnées par le cabinet PWC (création GCSMS, passage syndicat/CIAS...). Lors de la réunion du mercredi 31 mai à LTC, divers ateliers ont permis de mettre en place une méthode de construction conjointe entre les services de soins et d'aide à domicile, en présentant, les acquis, les souhaits de développement, les difficultés actuelles...

Rétro planning :

Les différents dossiers devront être clos et rendus pour le 25 juin prochain.

18/07 = Remise candidature

Juillet et août = analyse

18/09 = Dialogue, travail CD22/candidats & 31/12 = Appel d'offre retenu.

Sylvie BART

Vice-Présidente du Comité de Soins
du canton de Perros-Guirec.

Collectes Don du Sang 2017

PERROS-GUIREC Salle « Club des navigateurs »

Mercredi 19 juillet 2017 de 11h à 13h

et de 15h30 à 18h30

Mercredi 16 août 2017 de 11h à 13h

et de 15h30 à 18h30

Mercredi 16 novembre 2017 de 14h à 19h

TREGASTEL « Centre de congrès »

Jeudi 13 juillet de 10h à 13h

Lutte contre le Frelon asiatique

Stratégie intercommunale de destruction des nids

Savoir l'identifier

Frelon asiatique :

Taille : entre 17 et 32mm

Nid : parfois sous un toit, dans un mur ou dans le sol comme le Frelon d'Europe, mais il préfère nettement l'installer dans les hautes branches d'un arbre (nid secondaire). Un gros nid rond ou ovale placé à plus de 10m de haut et autour duquel volent de grosses «guêpes noires» ne peut être qu'un nid de frelon asiatique. Ouverture petite et latérale.

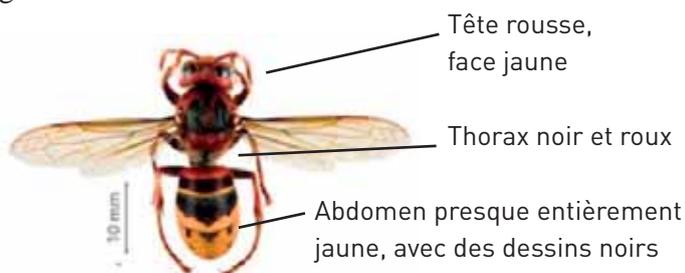


A ne pas confondre !

Frelon d'Europe :

Taille : 18-23mm (ouvrières) /25-35 mm (reines)

Nid : généralement construit dans un tronc creux ou sous un abri, parfois dans le sol, mais jamais en haut des grands arbres.



Faut-il piéger ?

Le piégeage de printemps est à éviter

Cette espèce produit de très nombreuses femelles fondatrices (plus de 500 pour un gros nid), et le printemps est la période où la mortalité des fondatrices de frelons comme de guêpes est la plus élevée, en grande partie du fait de la compétition intervenant entre individus d'une même espèce. Détruire certaines fondatrices à cette période est inefficace et puisqu'on ne fait que laisser la place à d'autres. De plus, il n'y a actuellement aucun piège réellement sélectif vis-à-

vis du Frelon asiatique. On risque donc de piéger de nombreuses espèces (y compris des espèces protégées ou des espèces pollinisatrices).

Une exception : le voisinage des ruches

Le piégeage est recommandé en cas d'attaque de Frelon asiatique sur un rucher et uniquement dans ce cas. Il faut poser des pièges les plus sélectifs possibles uniquement au niveau du rucher. Ceci permet de diminuer la pression de prédation et d'affaiblir les colonies de frelons proches du rucher. Ces pièges doivent être en général posés à partir du mois de juin et jusqu'à la fin de la saison de prédation (octobre à novembre).

Un danger pour l'homme ?

Aucune des deux espèces de frelons n'est agressive envers l'homme sauf si l'on se rapproche trop près des nids ou s'il se sent menacé. Une piqûre est douloureuse mais pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille (attention cependant aux personnes allergiques!).

La destruction des nids

Pourquoi ?

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon asiatique s'est acclimaté en France et s'est fortement développé en nourrissant ses larves des insectes et notamment nos précieuses butineuses les abeilles. Cette espèce représente aujourd'hui une menace pour la biodiversité et pour l'apiculture, et a été classée « espèce exotique envahissante et nuisible ».

La destruction des colonies reste la méthode la plus efficace pour diminuer les populations de Frelon asiatique.

Quels types de nids ?

Le nid primaire : Vulnérable aux intempéries, il est toujours placé sous abri (cabanon de jardin, hangar, derrière des volets, sous des chaises de jardin...). Ce nid n'abrite que quelques sujets. Le jour, la reine quitte régulièrement le nid, il est donc impératif de procéder à sa destruction en soirée afin de s'assurer de la présence de la reine et d'éviter ainsi qu'elle construise un nouveau nid.



Le nid secondaire : La colonie grossissant de jour en jour, la reine quitte le nid primaire pour construire un nid secondaire imperméable capable d'accueillir



plusieurs milliers d'individus. Ce nid est généralement situé à la cime d'un arbre. Fin août, la colonie atteint son pic d'activité et le nid sa taille maximale. Courant octobre, avec la baisse des températures, la reine pond les futurs mâles et les fondatrices (environ 300 sujets) qui quitteront le nid afin de créer de nouvelles colonies au printemps suivant.

Par qui ?

La destruction des nids doit être réalisée par des professionnels surtout en période de forte activité (août/septembre). Un personnel qualifié utilise une combinaison étanche et des produits adaptés et homologués, garantissant la destruction complète du nid et son évacuation (risque limité de déplacement de la colonie).

**J'ai trouvé un nid.
Quelle est la marche à suivre ?**

**Si vous trouvez un nid,
adressez-vous à votre mairie :**

Un référent communal se rendra sur place et s'assurera

qu'il s'agit bien d'un nid de Frelon asiatique actif. Il remplira une fiche d'intervention et fera intervenir une entreprise spécialisée dans les plus brefs délais.

Domaine public : interventions prises en charge par la commune.

Propriétés privées : la commune fera intervenir une entreprise, avec l'accord du propriétaire, et refacturera à ce dernier la part à sa charge.

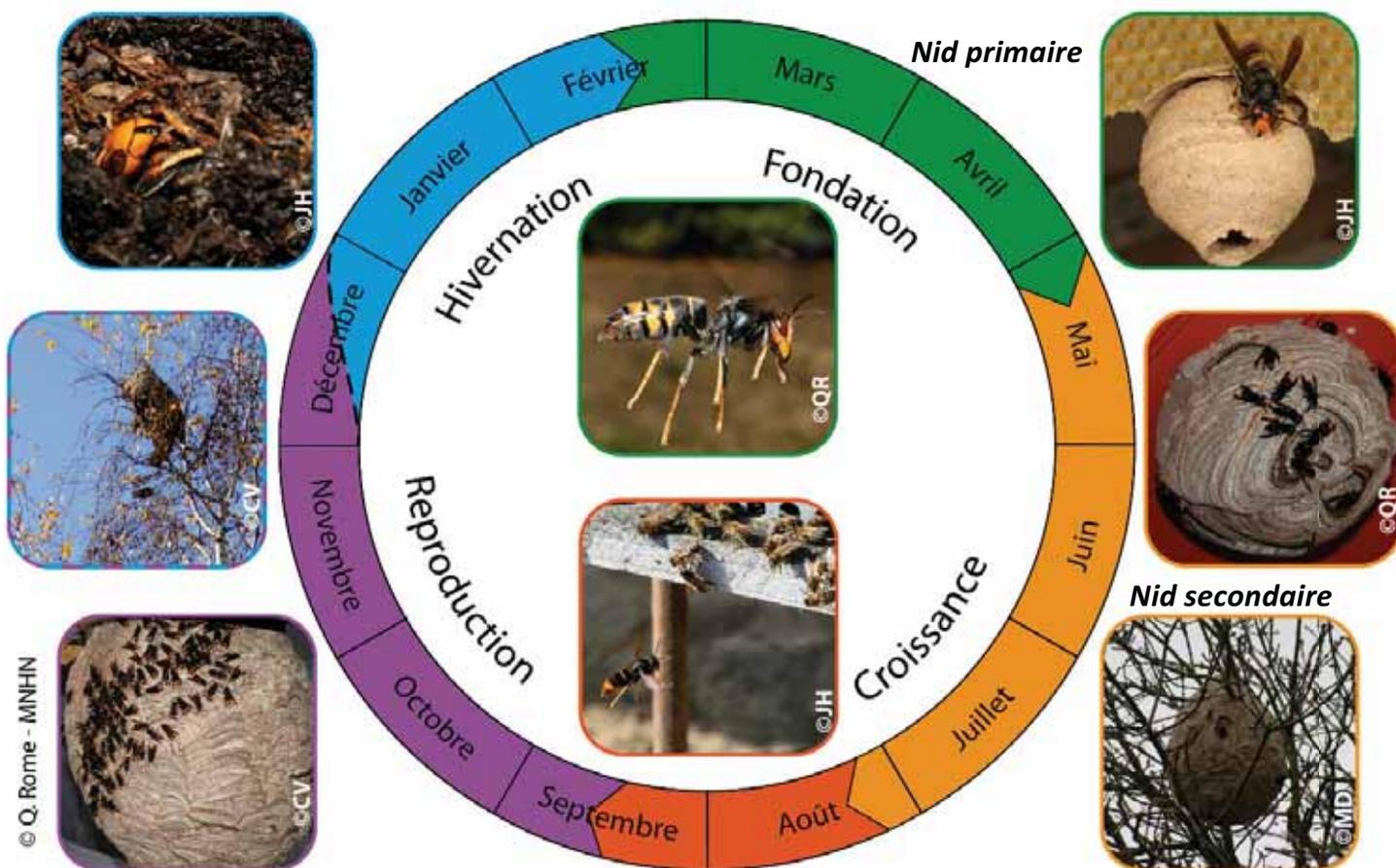
La part demandée au propriétaire est variable selon les communes du territoire.

Lannion - Trégor Communauté participera en octroyant aux communes 15 € par nid primaire détruit, et 25 € par nid secondaire détruit (Fonds de concours 2017).

Lannion-Trégor Communauté
1 rue Monge - CS10761
22307 Lannion Cedex

Source des textes et illustrations : Rome, Q., Villemant, C. *Le Frelon asiatique Vespa velutina - Inventaire national du Patrimoine naturel*. In: Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. Site Web. <http://frelonasiatique.mnhn.fr> consulté le 04/07/2017

Cycle de vie de Vespa velutina



St Quay Portrieux (22410)

M. R. PAYSAGESM.
ROBIN Manu
16 r Doct Legendre
22410 SAINT-QUAY PORTRIEUX
06 30 61 78 40
manu@mrpaysages.com

Lannion (22300)

SOS ARMOR FRELONS
M. THUAULT Pierrick
8 Hent Porzh Izelan - 22300 LANNION
06 67 95 77 75
Standard partagé avec M. MEUDIC
sosarmorfrelons@gmail.com

Pleguien (22290)

SOS GOELO FRELONS
M. THUAULT Benoit
15 Lot Les Prés Fleury - 22290 PLEGUIEN
06 67 95 77 75 - 02 96 23 14 97

Pleudaniel (22740)

GUEPES TAUPES SERVICES
M. FRAVAL Loïc
2 Le passage - 22740 PLEUDANIEL
06 84 29 02 43
guepeservices@orange.fr

Trébeurden (22560)

SOS TREGOR GUEPESM.
MEUDIC Marc
20 Bis Chem Crec H Hellen
22560 TREBEURDEN
02 96 23 14 97 - 06 67 95 77 75
meudic@wanadoo.fr

Trégueux (22950)

ARMOR HYGIENEM.
CALVEZ Alexandre
21 Impasse Louise Michel
22950 TREGUEUX
06 67 32 84 55
armorhygiene@sfr.fr

Ploufragan (22440)

Intervient sur Lannion - Dinan - Loudéac -
Rostrenen - Guingamp - Lamballe
FARAGO
15 Rue du Sabot - 22440 PLOUFRAGAN
02 96 01 37 96
farago22@farago22.fr

Plérin (22190)

BREIZH PARASITES
(anciennement TAUPE BREIZH)
M. CARRO Jean-Marie
24 rue des Tourelles - 22190 PLERIN
06 99 45 18 52
taupebreizh@gmail.com

Plérin (22190)

ALLO CENTRE TECHNIQUE
ANTI PARASITES
M. BRIAND39 rue Marcel Paul
22190 PLERIN
02 96 82 12 83 - 06 76 96 14 92
briandp@orange.fr

Quessoy (22120)

M. CORBEL Eric
La Ville Robert - 22120 QUESSOY
06 11 97 73 81
corbel.c@wanadoo.fr

La Landec (22980) QUESSOY

22 ADR
M. NOUVEL Jean-Christophe
Zone Artisanale de l'Espérance
22120 QUESSOY
02 96 80 28 58 - 02 52 88 22 25
adr22@outlook.fr
Désinsectiseurs 2017

Bobital (va jusqu'à Lamballe)

BREIZH SERVICES
M. BERTRAND Sébastien
8 Le Primay - 22100 BOBITAL
06 87 59 22 19
seb.services@orange.fr
Cap CidéralRue Pierre Simon Laplace22600

Loudeac

Zone artisanale de Trievin
BP 9 - 29420 PLOUVORN
stephane.goachet@a-p-a.fr

Ploubalay

ASTUCE NUISIBLE
M. FILLAND Xavier
La Miliare - 22650 PLOUBALAY
06 77 38 80 54
xavier.filland@wanadoo.fr

Plouay

BREIZH GUEPES
M. LE ROY Jimmy
Kériquel - 56240 PLOUAY
06 66 72 78 14
breizhguepes@gmail.com

Le Vieux Marché

NEATURE
M. GARZUEL Mathieu
9 La Trinité - 22420 LE VIEUX MARCHÉ
02 30 02 54 33 - contact@neature.fr

Chateauneuf du Faou (29)

Intervient sur CALLAC Plounévez Quintin
SAS SAB
SERVICE SANITAIRE DE BRETAGNE
Lieu dit Kerbiligued
29520 CHATEAUNEUF DU FAOU
06 21 73 78 66
info.sab@sab-bretagne.fr

Gourin (56110)

LE BERT YvesKerbiquet
56110 GOURIN
06 72 13 33 52 - ll-bert@wanadoo.fr

Medreac (35360)

Intervient sur Caulnes -

Chapelle Jouan - Guitté

LEFORESTIER Philippe
La Mare aux journaux
35360 MEDREAC
02 99 07 33 26
philippe.leforestier0135@orange.fr

Saint-Brieuc

RAFFRAY Romain
18 rue du Pont Chapet
22000 SAINT-BRIEUC
06 98 76 53 87
romainraff@hotmail.fr

Plouhran

AGMS
BOURSE Yannick
Le Grand Kergrain
22410 PLOURHAN
02 96 70 82 01 - 06 21 62 13 56
agms.yb@gmail.com

Quimper

SARL BODABOU
Arbres & Jardins
Le Lezec Pemp134
route de Kervrahu
29000 QUIMPER
02 98 52 92 08
gwen.cariou@bodadou.bzh

Bourbriac

ARGOAT HYGIENE
Village Kéruliou - 22390 BOURBRIAC
02 96 43 47 32 - 06 83 13 37 84
christophehamonic@hotmail.fr

Le projet Mairie arrive à son terme



VIVRE À SAINT-QUAY

Ce journal a été construit sous la direction de la Commission « Communication, Journal Communal »

Responsable de la publication : Yves DAVOULT - Responsable adjoint : Josiane REGUER

Rédaction, documentation, composition, publicité, diffusion : Mairie de Saint Quay-Perros

Crédits photos : Mairie de Saint Quay-Perros, Louis DUPRE, Jean-Jacques BERTHOU, O. DURIEU, Hervé LE BONNIEC



SAINT QUAY-PERROS

28^e Exposition d'Arts Kénanaise

du 6 au 15 août 2017

Salle Yves Guégan
+ de 30 exposants

Invitée d'honneur, la pastelliste :

Christine Philippe

Entrée libre de 15h à 19h